

Au fil de l'eau...



INFORMATIONS MUNICIPALES



Avril 2024





EDITO DU MAIRE	3-4	MANIFESTATIONS PASSÉES	42-45
INFOS MUNICIPALES		Nuit de la lecture Concert du 9 mars	42
Acquisitions foncières depuis 06/2020	5	Retour en images sur les activités de la bibliothèque Accueil de jour Centre Jacques WEINMAN	43
Travaux réalisés et en cours	6	Exposition d'art	44-45
Travaux à venir	7	MANIFESTATIONS A VENIR	46-51
Le numérotage des maisons	8-9	Bain Musical	
Avis d'enquête publique	10-11	Les dimanches d'avril : Quatuor Trail des forts : au-dessus des 6000 dossards !	47
Concertation préalable	12	Exposition des talents du village L'orchestre d'harmonie municipal de Besançon Tournoi de pétanque	48
Vente de produits dérivés et timbres Le repas des aînés, les colis de Noël	13	Journée à Gruyères en Suisse	49
Elections, mode d'emploi	14-16	Fête de la musique	50
Demandes d'urbanisme : adressez-vous à la mairie	16	Eveil musical 100 cordes sensibles	51
Booster l'énergie renouvelable avec les ZAER	17	LES ASSOCIATIONS	52-63
Luttons conte le gaspillage alimentaire à la cantine !	18	CONSEIL MUNICIPAL	64
Une retraite bien méritée pour Farid Justine, la nouvelle recrue au service de l'animation	19	UN COIN DE LECTURE	65-66
INTERVIEW DE CAMILLE COURTOIS	20	UN MOMENT DE DÉTENTE	67-70
BREVES	21-24	ÉTAT-CIVIL / AGENDA	71
NATURE / ENVIRONNEMENT	25-27		
HISTOIRE DU VILLAGE	28-31		
PREVENTION	32-35		
ENFANCE ET JEUNESSE	36-41		



Comité de rédaction : Laurent DELMOTTE, Danièle BRIOT, Sylvia ESSERT, Laurence MALBRANQUE, Melinda PHILIPPE, Céline BAGUE, France-Hélène ALIX, Jean Paul ARENA, Tony MENANTEAU.

Mise en page : Juliette QUIROT

Directeur de la publication : Marie-Jeanne BERNABEU



Le monde qui nous entoure devient incompréhensible. Les guerres restent une folie, l'humanité devrait s'unir pour combattre les inégalités, la priorité devrait être dirigée vers la santé, le logement et le droit au travail, la préservation de l'eau... Que 2024 voit le retour du dialogue et de la paix.

Dans ce contexte difficile, malgré tout, vous le constatez tous les jours, Avanne-Aveney évolue et se modernise. Après la réfection et la sécurisation du Pont bleu nous continuons de finaliser deux projets structurants pour la commune : la réhabilitation de l'ancien bureau de poste, la réfection de logements. L'extension du restaurant scolaire et la réalisation du cimetière vont se concrétiser.

Accompagnés par l'AUDAB et GBM fin mars, l'étude de la réalisation du square « Bigarreux-Griottes » va être finalisée.

Durant l'été, dix-sept foyers viendront occuper le bâtiment du secteur Lépenot.

Un photographe va ouvrir un studio rue de l'Église où désormais albums souvenirs, photos insolites et photos d'identité pourront être réalisés.

Une épicerie fine s'installera au cœur du village.

Un notaire est prévu en 2025.

Le bâtiment André Besson, rue du champ du noyer accueillera plus de trente familles et cinq cellules commerciales.

Les cabinets médicaux regroupent de nouvelles spécialités, dignes d'un bassin de vie de presque 2 400 habitants.

Une réunion publique a été programmée le 27 mars : l'information portait sur les Zones d'Accélération des Energies Renouvelables, les panneaux photovoltaïques, la géothermie, le réseau de chaleur, ...

L'adaptation au changement climatique fait partie de nos préoccupations, les essences d'arbres que nous plantons sont économes en eau ; nous récupérons tout au long de l'année l'eau pour l'arrosage.

L'installation d'éclairage LED, la gestion de l'amplitude de l'éclairage public, l'accompagnement de tous nos futurs projets en couverture photovoltaïque contribuent à rendre notre commune exemplaire au sein de notre territoire.

En matière d'économie d'énergie, nous allons également remplacer comme l'an passé pour le secteur d'Aveney tous les luminaires de la zone artisanale et urbanisée des rues (Pommeraiie, Goulotte, Pérouse, Artisans, Vignier) en passant au LED. Le plan de circulation de certaines rues va faire l'objet d'échanges et de partage.

Vos élus sont à l'œuvre : je les remercie pour leur implication sans faille. Je remercie aussi les services municipaux qui accompagnent les services administratifs, tous les personnels pour la gestion des problèmes quotidiens et leurs initiatives pour la réalisation de projets communaux.

La mairie, service public au cœur de vos préoccupations, remplit bien son rôle d'aide aux tâches administratives et tend à casser la fracture numérique grâce à ses agents d'accueil présents tous les après-midi et le samedi matin sans omettre le service postal.

Les associations locales, les bénévoles, les commerçants, les artisans, les entrepreneurs de toutes catégories, me motivent pour continuer à améliorer notre cadre de vie.

La commune est désormais inscrite dans le programme «Natura 2000 vallées du Doubs – Dessoubre ». La préservation de la faune et de la flore sont désormais assurée pour la protection de certaines espèces en tenant compte de l'avis des agriculteurs lors d'une réunion de travail.

Je souhaite réaffirmer notre engagement résolu en faveur du développement durable.

Trois réhausseurs diligentés par GBM, devraient être réalisés en 2024. Nous ne manquerons pas de vous prévenir.

La vitesse et les incivilités des conducteurs sont notre quotidien. Au lieu d'envoyer des emails très désagréables à lire, faites des propositions !

Je profite de cet éditto pour vous remercier d'avoir été aussi nombreux à la cérémonie des vœux.

Traditionnellement, les mois de mars et d'avril sont consacrés à la construction et à la validation de notre budget communal. Nous savons déjà que les budgets de fonctionnement sont réduits en raison de l'inflation de ces deux dernières années, mais les élus souhaitent maintenir un rythme d'investissement conséquent pour assurer l'avenir de notre commune.

Si je devais formuler un vœu à l'approche du printemps, c'est que la pluie tombe en abondance pour recharger la nappe phréatique et sauver notre patrimoine végétal qui souffre depuis deux ans du manque d'eau.

La révision du Plan Local d'Urbanisme se poursuit. Fidèles à nos engagements, nous avons voulu que la révision du PLU en PLUI, qui doit engager notre commune pour les dix prochaines années, soit la plus participative possible. Chacun a voix au chapitre. Un grand merci à celles et ceux qui ont pris le temps de participer aux ateliers de GBM ou d'apporter d'ores et déjà une contribution écrite. Tous ces points de vue aident à forger notre réflexion collective. Il vous reste deux mois pour finaliser vos remarques en mairie.

J'ai pu, à l'occasion de ces ateliers, rappeler la conviction qui m'anime ainsi que celle de mon équipe : le PLU actuel, voté en 2018 par nos prédécesseurs, est trop permissif. Nous voulons que le nouveau PLU soit plus protecteur que le précédent, qu'il réduise la possibilité de construire de grands immeubles en tenant compte, bien sûr, des contraintes qui s'imposent à nous afin de préserver les emprises au sol.

Contrairement à ce qui a pu se faire par le passé, nous ne sommes pas prêts à tout valider en matière d'urbanisme, à tout encourager, à nous taire. Le schéma actuellement en vigueur du Plan Local à l'Habitat, à l'échelle de l'Intercommunalité, fixe un objectif de construction de 900 logements annuels, dont des logements sociaux. Cet objectif sera atteint pour Avanne-Aveney avec la construction de deux bâtiments supplémentaires, dans les mêmes dimensions harmonieuses.

Nous devons tous ensemble défendre le principe que cela ne sert à rien de construire toujours davantage de logements, sans développer l'emploi local, les infrastructures adaptées et les services publics nécessaires.

A la suite de la visite du cirque de Cannes, le mois de mars a été un mois de reprise pour la Culture, avec évidemment la nouvelle édition du Printemps pour l'exposition d'art, un concert à Aveney.

En mai - juin il y en aura pour tous les goûts et tous les muscles car Avanne-Aveney est très prisée des sportifs, se référer à l'agenda...

Il ne faut pas oublier la fête de la musique et le Mardi des rives.

Je voudrais terminer par une note d'optimisme : dans notre belle commune, je rencontre tous les jours des habitants de toutes les générations dont les idées, les initiatives, le savoir-faire, le sens de l'innovation, la gentillesse et l'humour sont pour moi des sources d'inspiration, de motivation et me rappellent le sens de mon engagement de maire.

A chaque manifestation, à chaque réunion, de nombreux habitants d'Avanne et d'Aveney se déplacent ; c'est la preuve que vous êtes sincèrement attachés à notre village, et je vous en remercie.

En espérant un printemps pluvieux donc heureux,

Du fond du cœur, merci à tous et je vous souhaite au nom de l'équipe municipale un beau printemps 2024, un peu arrosé afin de pérenniser l'alimentation en eau potable.

Très beau printemps à chacune et à chacun d'entre vous, bonne lecture



ACQUISITIONS FONCIERES DEPUIS 06/2020

Date	N° Délibération	Adresse	Réf. Cadastrale	Surfaces en m2				
				Zone A	Zone N	Zone J	Zone UB (habitat)	Total acquisitions
11/06/20	2020-032	Prés Mélés	AD 13				109	
20/05/21	2021-025	Aux Gravieres	AD 197		764			
20/05/21	2021-025	La Jus	D 314		2 525			
20/05/21	2021-025	Les Berrières	D 116		1 250			
20/05/21	2021-025	Revers la Goulotte	A 651		720			
20/05/21	2021-025	Les Craies	B 113		540			
20/05/21	2021-025	La Gauchère	D 162		683			
10/03/22	2022-022	Rue de l'Eglise	AE 129			86		
10/03/22	2022-022	Rue de l'Eglise	AE 130			106		
19/05/22	2022-044	Rue de l'Ecole	AL 261		42			
19/05/22	2022-044	La Risoularde	AD 181		446			
15/11/22	2022-077	Sur Chenus	AH 131	931				
15/11/22	2022-077	Prélouvot	A 704		775			
15/11/22	2022-078	Rue de l'Eglise	AI 132				204	
15/11/22	2022-079	Tuffet	C 369	730				
15/11/22	2022-080	La Goulotte	AH 31	14				
15/11/22	2022-080	Au dessus de Pérouse	A 566			540		
15/11/22	2022-080	Au dessus de Pérouse	A 567			790		
TOTAL				1 675	7 745	1 522	313	11 255

TRAVAUX RÉALISÉS ET EN COURS :

Passerelle :



La passerelle a été rendue aux piétons le 8 mars 2024 après plus de deux mois de travaux. Un nouveau platelage s'imposait après presque vingt-cinq années d'existence, alors que cette passerelle est très appréciée des usagers pour la sécurité qu'elle apporte lors de la traversée du Doubs. L'entreprise GCBAT de Grandfontaine était à l'œuvre. Le bois autoclave a été remplacé par des lames en composite et des lambourdes en bois exotique de forte densité. Un nettoyage des canalisations sous la structure a été effectué simultanément et la jointure avec la chaussée a été consolidée de part et d'autre. Le Département du Doubs, propriétaire, était maître d'ouvrage pour ces travaux dont le coût s'est élevé à 230 000 € TTC.



Important rappel : les cycles, les rollers, les trottinettes, les chevaux sont interdits sur la passerelle. Seuls les piétons (marcheurs, randonneurs, coureurs à pied) peuvent l'emprunter.

Garde-corps sentier des Chaseaux :



Le sentier des Chaseaux, comme celui des Jonchets, est un raccourci très apprécié des habitants du secteur haut d'Aveney pour rejoindre le pont. Après son revêtement en béton désactivé, pendant le mandat 2008-2014, des usagers se sont plaints à plusieurs reprises des risques de glissade par temps froid. Ajouté au dénivelé important qui peut fatiguer les organismes, ce risque a été écarté avec l'installation d'une rambarde tout au long du sentier. Afin de tenir compte de l'enclavement des parcelles, la main courante, constituée de tubes galvanisés, a été placée alternativement d'un côté puis de l'autre du chemin, de manière à assurer la continuité. Le chantier a été confié à France Clôture Environnement SAS (FCE) de Levier pour un montant total de 18 240 € TTC.

Pôle Petite Enfance :

La phase de terrassement a été retardée de 6 mois en raison du dévoiement obligatoire de l'ensemble des réseaux secs et humides enterrés entre le bâtiment mairie et l'ancienne poste. En janvier, le terrassement a repris, chaque opérateur (électricité, télécommunications, gaz) a pu poser ses gaines et coffrets respectifs. Ces travaux n'ont pas empêché l'avancement des lots intérieurs : menuiseries, cloisons, isolation, électricité. Ces travaux de dévoiement supplémentaires GRDF : 7 921 € HT, EDF : 1 326 € HT impliquent des avenants au marché : 3 900 € HT pour la maîtrise d'œuvre et 47 000 € HT pour les entreprises.

TRAVAUX À VENIR :

Rénovation du grand terrain stabilisé :

Depuis longtemps signalé comme dangereux en raison des pierres apparentes en surface, le terrain en gravier stabilisé, dit le grand stabilisé, fera l'objet d'une « régénération de la chape ». Un devis a été signé avec Sportgreen, déjà en charge de la maintenance du stade enherbé, pour un montant de 5 520.00 € HT. Les travaux consisteront au décompactage de la chape, en l'apport de 120 tonnes de sable concassé spécifique aux sols sportifs et au nivellement-stabilisation du matériau. Le terrain ne sera alors pas praticable pendant 15 jours.

Ce terrain est utilisé pour les multiples activités communales et associatives, un investissement à chaque décennie est nécessaire pour sa pérennité.

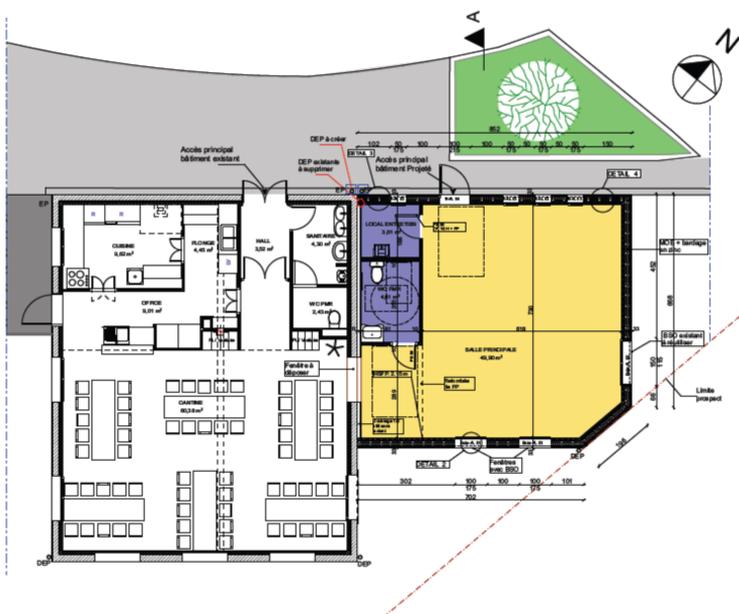
Engazonnement du petit terrain stabilisé :

Ce terrain, placé entre le stade honneur en herbe et le grand stabilisé, subit une désaffectation depuis plusieurs années. Lieu de passage, de parking, boulo-drome occasionnel, il a été décidé avec l'USAA Football de l'engazonner pour une pratique effective des entraînements, permettant de soulager les deux autres terrains. Le devis signé avec Sportgreen s'élève à 1 500.00 € pour des travaux à réaliser à l'automne.

Aménagement de la stèle des fusillés de la RN 83 :

La stèle commémorative située à l'aplomb d'Aveney doit faire l'objet d'entretiens réguliers pour répondre à l'obligation de dignité et de solennité. En effet, chaque dernier week-end de septembre, au moment de la célébration au Rocher de Valmy, les autorités se recueillent également un temps sur cette stèle dont l'accès s'apparente davantage à une aire de repos qu'à un site mémoriel. C'est pourquoi il a été décidé, dans la foulée des travaux de rénovation du Rocher de Valmy en 2023, de le réaménager par une pose de muret en pierre naturelle, un nouveau terrassement avec revêtement naturel perméable et une nouvelle végétalisation du talus. Ces travaux ont été confiés à FCE pour 14 490 € HT.

Extension du bâtiment de restauration scolaire :



La demande de permis de construire a été déposée en janvier 2024, l'instruction relevant des services du Grand Besançon Métropole. En zone protégée Monument Historique, s'agissant en outre d'un établissement recevant du public, cette phase peut prendre 4 mois.

Sans attendre la décision, les entreprises ont été consultées pour 10 lots différents. L'estimation du marché de travaux est évaluée à 245 000 € HT. La communauté urbaine, le Département et l'Etat ont été sollicités pour une aide financière.

LE NUMÉROTAGE DES MAISONS

Compétence :

Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté par arrêté du maire. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire (art. L 2213-28 du code général des collectivités territoriales).

La procédure de numérotage peut concerner une voie entière ou un immeuble nouvellement construit ou un immeuble existant dépourvu de numéro de voirie.

En cas de changement de numérotation résultant par exemple d'une division de parcelle ou de l'octroi d'un permis de construire, le maire prendra ponctuellement un arrêté portant nouvelle numérotation.

L'arrêté précise que l'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire.

Refus du propriétaire :

L'apposition d'une numérotation sur les immeubles est obligatoire dès lors qu'elle est décidée par le maire, et le propriétaire ne peut s'y opposer. Il est d'ailleurs tenu d'en assurer l'entretien, la commune ne prenant en charge que la première installation. Lorsqu'il décide le numérotage des maisons de la commune, le maire met en œuvre ses pouvoirs de police. Un refus du propriétaire l'exposerait à un procès-verbal (JO Sénat, 07.02.2008, question n° 02731, p. 245).

Refus du maire ,motivation :

Doivent porter des numéros :

- les immeubles : maison individuelle, immeuble collectif, parcelle de terrain à bâtir, point d'accès à une propriété.
- les biens meublés : point de délivrance postale (boîte aux lettres), place de quai/lieu d'amarrage (dans les ports), mobil-home /caravane.
- les activités ou services : entreprise, bureau, commerce, transformateur électrique, poste de détente gaz, parc de stationnement automobile, écluse, gare.

Le maire peut refuser un numéro au propriétaire d'une maison possédant un accès sur une voie publique dont elle est riveraine. Mais il ne peut légalement le faire que pour des motifs d'intérêt général correspondant aux objectifs en vue desquels un tel pouvoir de police lui a été conféré par la loi. Est illégal le refus d'accorder un numéro alors même que la maison disposerait déjà d'un numéro sur une autre voie et que l'accès dont elle dispose sur la voie en cause serait uniquement réservé aux piétons ; un refus fondé uniquement sur le fait qu'une propriété ne dispose pas, sur une voie, d'un accès pour les véhicules automobiles n'est pas au nombre de ceux qui peuvent légalement justifier une décision de refus de numérotage (CE, 22 janvier 1993, *commune de Bougival*, n° 101456).

La commune n'est plus tenue de payer la première plaque de numéro :

Avec l'entrée en vigueur de la loi 3DS (**D**ifférenciation, **D**écentralisation, **D**éconcentration, et portant diverses mesures de **S**implification de l'action publique locale) les communes peuvent préciser par arrêté le format des plaques de numéros afin de conserver une harmonie, mais ne sont pas tenues d'en payer la première pose.

En effet, l'article 169 précise que la pose de la première plaque de numéro est fixée par arrêté du maire, en remplacement de la mention « pour la première fois à la charge de la commune ». A Avanne-Aveney, le stock de numéros permet encore d'offrir aux habitants leur première plaque.

Affichage de la plaque :

La plaque doit être visible de la voirie, pour les besoins des services au public : facteur, livreurs, fournisseurs, opérateurs de réseaux, etc. Si la façade est dissimulée par une haie ou trop éloignée de la voirie, la boîte aux lettres doit être utilisée comme support. Trop d'habitations à Avanne-Aveney ne respectent pas cet affichage réglementaire.

Alimentation de la « Base Adresses Nationales » (BAN) :

La loi 3DS prévoit que les communes mettent à disposition les données relatives à la dénomination des voies et la numérotation des maisons et autres constructions dans le cadre de la mise à disposition des données de référence prévue à l'article L 321-4 du code des relations entre le public et l'administration (art. L 2121-30 du CGCT).

La mairie d'Avanne-Aveney a créé sa base locale d'adresses, accessible au public et aux opérateurs. Elle est mise à jour à chaque création de numéro.





**PRÉFET
DU DOUBS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

Projet de création d'un cimetière porté par Grand Besançon Métropole

Il sera procédé, **du 10 avril 2024 à partir de 9h00 au 15 mai 2024 jusqu'à 17h30**, sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney, à une enquête publique unique préalable:

- à la déclaration d'utilité publique du projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières dans le cadre de la création d'un cimetière sur cette commune,
- à la déclaration de cessibilité des immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet,
- à la délivrance de l'autorisation de création du cimetière.

Ce projet n'est pas soumis à étude d'impact ni à l'avis de l'autorité environnementale.

M. Gilbert CERF, architecte urbaniste et directeur de l'urbanisme en retraite, a été désigné par la présidente du Tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant cette période, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique à la mairie d'Avanne-Aveney, aux jours et heures habituels d'ouverture, sous réserve de dispositions particulières :

- le lundi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30,
- les mardi, mercredi et jeudi de 13h30 à 17h30,
- le vendredi de 14h00 à 17h00,
- le samedi de 10h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes).

Un poste informatique pour la consultation des dossiers, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Les observations et propositions, pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Avanne-Aveney, ou adressées directement par écrit en cette mairie (9, rue de l'église – 25720 Avanne-Aveney) à l'attention de M. Gilbert CERF, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.

Elles pourront également être transmises par voie électronique **du 10 avril 2024 à partir de 9h00 au 15 mai 2024 jusqu'à 17h30** à l'adresse suivante : pref-observations-enquetes-publiques@doubs.gouv.fr (objet à rappeler obligatoirement : Cimetière Avanne-Aveney) ou à l'aide du formulaire en ligne dédié (site internet et rubrique précités).

Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs (adresse et rubrique précitées).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Avanne-Aveney :

- le mercredi 10 avril 2024 de 13h30 à 17h30,
- le samedi 20 avril 2024 de 10h00 à 12h00,
- le jeudi 2 mai 2024 de 14h00 à 17h30,
- le mercredi 15 mai 2024 de 14h30 à 17h30.

La publication du présent avis est faite notamment en vue de l'application des articles L311-1 à L311-3 et R311-1 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ci-après reproduits :

« En vue de la fixation des indemnités, l'expropriant notifie aux propriétaires et usufruitiers intéressés, soit l'avis d'ouverture de l'enquête, soit l'acte déclarant l'utilité publique, soit l'arrêté de cessibilité, soit l'ordonnance d'expropriation. » (article L311-1).

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant les fermiers, locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes. » (article L311-2).

« Les intéressés autres que ceux mentionnés aux articles L311-1 et L311-2 sont mis en demeure de faire valoir leurs droits par publicité collective et tenus de se faire connaître à l'expropriant, à défaut de quoi ils sont déchus de tous droits à l'indemnité » (article L311-3).

« Le propriétaire et l'usufruitier sont tenus d'appeler et de faire connaître à l'expropriant, dans le délai d'un mois, les fermiers, les locataires, les personnes qui ont des droits d'emphytéosé, d'habitation ou d'usage et celles qui peuvent réclamer des servitudes » (article R311-1).

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises, en précisant, pour chaque enquête, si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à GBM et au maire d'Avanne-Aveney, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

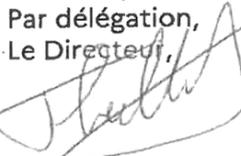
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet précité.

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

Mme Christelle BAUD – Grand Besançon Métropole
Tél : 03 81 87 88 24
mail : christelle.baud@grandbesancon.fr

Le préfet du Doubs est l'autorité compétente pour déclarer d'utilité publique le projet de réalisation de travaux et d'acquisitions foncières dans le cadre de la création d'un cimetière sur la commune d'Avanne-Aveney, pour déclarer cessibles les immeubles dont l'acquisition est nécessaire à la réalisation de ce projet et pour en délivrer l'autorisation de création.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur,



Cyril THEILLET

CONCERTATION PREALABLE

CONCERTATION PREALABLE

Grand Besançon Métropole – Communauté Urbaine Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération du 28 février 2019, le Conseil Communautaire a :

- engagé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),
- défini les modalités de la concertation préalable.

Cette concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet, jusqu'à la délibération qui arrêtera le projet et qui tirera le bilan de la concertation.

Le dossier de concertation préalable sur support papier, ainsi que le registre de concertation, seront tenus à la disposition du public :

- dans les Mairies des 68 communes du Grand Besançon, aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- à la Mairie de Besançon – Mission PLUi – 3^e étage - 2 rue Mégevand – 25000 Besançon – aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
- au siège de Grand Besançon Métropole – 4 rue Plançon – 25000 Besançon.

Le dossier de concertation préalable sera également consultable sur un poste informatique à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi – 2 rue Mégevand – 25000 BESANCON – aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant toute la durée de la concertation, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur le registre de concertation en Mairies concernées et à Grand Besançon Métropole – Mission PLUi, ou adresser toute correspondance par écrit à l'adresse suivante :

**Grand Besançon Métropole – Mission PLUi
Concertation préalable – Règlement Local de Publicité intercommunal
2 rue Mégevand – 25034 Besançon cedex**

Les éléments du dossier soumis à concertation préalable pourront être consultés en ligne, à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5111>

Des observations et propositions pourront être déposées en ligne pendant toute la durée de la concertation préalable à cette même adresse, onglet « Déposer une observation », ou envoyées directement à l'adresse suivante :

concertation-publique-1171@registre-dematerialise.fr

Les observations et propositions déposées en ligne et envoyées par courriel seront annexées aux registres de concertation préalable.

Toute information relative au dossier concertation peut être demandée à un membre de la Mission PLUi, Direction Urbanisme Projets et Planification, Grand Besançon Métropole, au 03 81 87 85 64 ou par mail plui@grandbesancon.fr.

A l'issue de la concertation préalable, le Conseil Communautaire est l'autorité compétente qui tirera le bilan de ladite concertation préalable et arrêtera le projet qui sera ensuite soumis à examen conjoint, puis à enquête publique.

Cet avis est publié à compter du 01 janvier 2024.

La Présidente,
Anne VIGNOT
Maire de Besançon

VENTE DE PRODUITS DÉRIVÉS ET TIMBRES

Pour des petits cadeaux personnalisés ou pour se faire plaisir : mugs, magnets, cartes postales, torchons, planches à découper, sacs-cabas, ainsi que des timbres collectors sont toujours en vente à la mairie !



LE REPAS DES AÎNÉS, LES COLIS DE NOËL...



Moment très convivial et apprécié de tous, le repas des aînés fait partie des animations incontournables à chaque début d'année. Il faut savoir que cette journée est réservée aux personnes âgées de plus de 66 ans résidant sur la commune et qui sont invitées par le CCAS d'Avanne-Aveney.

Cette année, 185 personnes s'étaient inscrites.

Le repas proposé et servi par l'équipe de « la belle époque » a fait l'unanimité tant pour le menu que pour le service.

La partie musicale et dansante était animée par Florent Gorris.

Comme chaque année, le CCAS d'Avanne-Aveney a organisé sa distribution de colis de Noël pour les aînés de plus de 80 ans. Ces douceurs festives distribuées par les membres du conseil municipal, au domicile ou en maison de retraite restent un moment de rencontre et de dialogue très apprécié de tous.



ELECTIONS, MODE D'EMPLOI



Les dates-clés

Mercredi 1er mai 2024 :

Date limite pour s'inscrire ou modifier en ligne son inscription sur les listes électorales françaises.

Vendredi 3 mai 2024 :

Date limite pour s'inscrire physiquement sur les listes électorales françaises auprès de la mairie de sa commune.

Du lundi 6 mai au vendredi 17 mai 2024 :

Dépôt des listes de candidats auprès du ministère de l'Intérieur et des outre-mer français. Chaque liste en France doit comporter 81 candidats, avec une alternance entre femmes et hommes.

Dimanche 9 juin : élection à un seul tour.

Du lundi 27 mai au vendredi 7 juin 2024 :

Campagne officielle en France.

Dimanche 9 juin 2024 :

Élections européennes en France métropolitaine, à La Réunion, à Mayotte et en Nouvelle-Calédonie. Dernier jour du scrutin en Europe de 8h à 18h heures locales.

Organisation du vote à Avanne-Aveney

La commune dispose de 2 bureaux de vote fixés par arrêté préfectoral. Ils sont situés dans le bâtiment mairie : le bureau de vote n° 1 dans la salle du conseil municipal et le bureau n°2 dans la bibliothèque. Le numéro de bureau est inscrit sur la carte électorale.

Chaque bureau comprend un président et deux assesseurs ainsi qu'un secrétaire.

Une pièce d'identité est obligatoire pour voter, la carte électorale ne suffit pas.

La carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter.

Pour voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)

Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)

Carte d'identité de parlementaire (en cours de validité) avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire

Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État

Carte vitale avec photographie

Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie

Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie

Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires

Permis de conduire (en cours de validité)

Récépissé valant justification de l'identité (en cours de validité), délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire

Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).

Le permis de chasse délivré par l'Office national de la biodiversité n'est pas valable.

Attention : Vous devez présenter l'original du document. Une photographie ou un téléchargement sur smartphone ou une photocopie ne sont pas acceptés.

Procurations

Pour les seules élections européennes, les électeurs disposant de l'identité numérique certifiée de France Identité pourront établir leur procuration en ligne de manière complètement dématérialisée. Pour tous les autres électeurs, il reste indispensable de se déplacer en commissariat ou brigade de gendarmerie pour faire valider sa demande de procuration, qui peut être établie en ligne, en prouvant son identité.

Point sur le scrutin européen :

Au total, les quelque 450 millions de citoyens européens des 27 États membres de l'Union européenne (UE) éliront 720 représentants, communément appelés « eurodéputés ». Ce dixième scrutin européen se déroulera du 6 au 9 juin 2024 suivant les pays et donc le 9 juin en France.

Le Parlement européen en trois questions

Qu'est-ce que le Parlement européen ?

REPRÉSENTANTS. Le Parlement européen est l'organe parlementaire de l'Union européenne élu au suffrage universel direct. Il est actuellement composé de 705 représentants, et en comptera 720 après le scrutin du mois de juin 2024.

Chaque État membre élit ses députés au Parlement européen tous les cinq ans.

RÉPARTITION. La répartition des sièges dépend de la population de chaque pays. L'Allemagne, le pays le plus peuplé, compte 96 « eurodéputés ».

Les États les moins peuplés, Chypre, Luxembourg et Malte, ont 6 représentants chacun.

Au scrutin de juin 2024, la France va gagner 2 représentants par rapport aux dernières élections. Son contingent d'élus passe donc de 79 à 81.

Comment sont élus les députés européens ?

Les députés européens sont élus au suffrage universel direct depuis 1979.

Tout citoyen de l'Union européenne qui réside dans un État membre peut s'y présenter pour devenir « eurodéputé » s'il répond aux conditions d'éligibilité de son pays d'accueil. Ceci en vertu des principes de non-discrimination entre ressortissants et non-ressortissants, de libre circulation et de libre séjour des personnes au sein de l'Union européenne.

En France, les représentants au Parlement européen sont élus au scrutin proportionnel plurinominal avec liste unique :

- Chaque parti présente une liste de candidats aux élections européennes valable pour tout le territoire. La circonscription, c'est la France entière.
- Les électeurs votent pour une liste et non pour un candidat individuel.
- Les sièges sont répartis en fonction du pourcentage de voix obtenu par chaque liste.
- Au sein de chaque liste, les candidats sont élus dans l'ordre établi sur la liste en fonction du pourcentage de voix obtenu au cours du vote.

Seules les listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés sont représentées au Parlement européen.

Quels sont les pouvoirs du Parlement européen ?

- Le Parlement européen est le seul organe de l'Union européenne élu au suffrage universel. Il peut donc pour cela être considéré comme « la voix des citoyens ».

Le Parlement européen agit en tant que colégislateur : il partage avec le Conseil de l'Union européenne le pouvoir d'adopter et de modifier les propositions législatives. La grande majorité des textes législatifs européens est adoptée conjointement par le Parlement et le Conseil de l'Union européenne.

- Les représentants travaillent sur les propositions législatives de la Commission européenne en commissions parlementaires et en sessions plénières. C'est pendant les assemblées plénières que se déroulent les votes.

Une fois définitivement adopté, le texte est publié au Journal officiel de l'Union européenne. Il est ensuite, suivant les cas, appliqué

directement ou transposé par chaque État dans sa législation.

- Le Parlement européen valide aussi tous les élargissements de l'Union européenne et les accords commerciaux ou internationaux avec des pays tiers.
- Le Parlement européen a également des compétences budgétaires : il statue, avec le Conseil de l'Union européenne, sur l'ensemble du budget annuel de l'Union.
- Le Parlement européen a un important pouvoir de contrôle, à la fois de l'utilisation du budget européen mais aussi de la mise en œuvre des législations et accords au sein de l'Union européenne.

Enfin, il a aussi un rôle de contrôle de l'exécutif. Le Parlement européen approuve la composition de la Commission européenne. Il contrôle également le travail de la Commission européenne et des autres organes de l'Union Européenne.

DEMANDES D'URBANISME : ADRESSEZ-VOUS À LA MAIRIE

Certaines communes ont délégué à la communauté urbaine de Grand Besançon Métropole (GBM) la charge d'instruire les demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclarations préalables). Ce n'est pas le cas de la mairie d'Avanne-Aveney dont le personnel est formé pour répondre à ces demandes. Sauf pour les permis dits « à enjeux » c'est-à-dire ceux qui ne sont pas destinés à la construction d'une maison individuelle : maisons jumelées, immeubles de logements, construction d'établissement recevant du public.

GBM nous informe que de nombreux pétitionnaires contactent son service instructeur (dit service ADS) pour obtenir des informations soit préalablement au dépôt d'une demande soit après le dépôt dématérialisé via le GNAU (guichet numérique des autorisations d'urbanisme). Cette démarche n'est pas la bonne.

Tout usager en situation d'avant-projet (c'est-à-dire avant d'avoir déposé un dossier instruit par le service ADS) doit d'abord se rapprocher de la commune dans laquelle il envisage ses travaux.

Voici les étapes à suivre :

- **Obtenir les premières informations** : L'utilisateur doit se renseigner auprès de la commune du domicile sur le type de dossier à fournir et sur la manière de remplir le CERFA.
- **Prendre connaissance des documents utiles** : Il est essentiel de consulter les documents tels que le plan local d'urbanisme (PLU) et les servitudes qui sont disponibles en mairie.
- **Bénéficier d'une aide à la constitution du dossier** : La commune peut apporter toute l'assistance nécessaire pour accompagner l'utilisateur dans son projet.
- **Déposer le dossier auprès de la commune** : L'utilisateur doit déposer son dossier directement auprès de la commune ou de manière dématérialisée sur le GNAU (grandbesancon/gnau.fr)

La commune est en mesure de fournir toutes les informations et l'assistance nécessaires pour soutenir l'utilisateur dans son projet.

En conclusion, il est inutile d'appeler GBM : les instructeurs ne peuvent pas fournir de renseignements directs et conseilleront aux usagers de contacter leur mairie pour toute assistance nécessaire.

Ces dispositions doivent permettre d'assurer une communication fluide et efficace entre la commune, les instructeurs et les usagers.

BOOSTER L'ÉNERGIE RENOUVELABLE AVEC LES ZAER

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables vise à accélérer le développement des énergies renouvelables de manière à lutter contre le changement climatique et préserver la sécurité d'approvisionnement de la France en électricité.

L'article 15 de la loi a introduit dans le code de l'énergie un dispositif de planification territoriale à la main des communes. Les communes sont invitées à identifier les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable.

En application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie, ces zones sont définies, pour chaque catégorie de sources et de types d'installation de production d'énergies renouvelables : éolien terrestre, photovoltaïque, méthanisation, hydroélectricité, géothermie, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance des projets d'énergies renouvelables déjà installée.

La zone d'accélération illustre la volonté de la commune d'orienter préférentiellement les projets vers des espaces qu'elle estime adaptés. Ces projets pourront bénéficier de mécanismes financiers incitatifs. En revanche, le fait d'être situé en zone d'accélération ne garantit pas à un projet la délivrance de son autorisation ou de son permis. Le projet doit dans tous les cas respecter les dispositions réglementaires applicables, en premier lieu le plan local d'urbanisme (PLU).

Un projet peut également s'implanter en dehors des zones d'accélération. Dans ce cas, un comité de projet sera obligatoire. Ce comité inclura les différentes parties prenantes concernées par un projet d'énergie renouvelable, dont les communes limitrophes.

Dans le cas où les zones d'accélération au niveau régional sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux de développement des énergies renouvelables, la commune peut définir des zones d'exclusion de ces projets.

Une consultation publique s'est tenue du 7 mars au 27 mars 2024 conclue par une réunion publique en mairie.

A Avanne-Aveney, l'énergie photovoltaïque est privilégiée, avec celle du réseau de chaleur (biomasse) en cours d'extension sur la Ville de Besançon.

LUTTONS CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE À LA CANTINE !

Le SYBERT accompagne certains services périscolaires de son territoire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire. Le site d'Avanne-Aveney bénéficie ainsi de cet accompagnement pour diminuer les déchets de sa restauration. Une convention a été signée le 7 janvier dernier après une enquête à la pesée réalisée cet automne.

Modalités du diagnostic de la restauration scolaire :

- Campagne de pesées des déchets alimentaires, réalisée du 13 au 24 novembre 2023 au restaurant scolaire, qui montre que le gaspillage alimentaire s'élève à 120,4 g par/convive/repas dont 14,4 g de pain.
- Analyse qualitative du fonctionnement du restaurant scolaire.
- Enquête convive, visant à évaluer la perception du service de restauration et du gaspillage alimentaire par les enfants.

L'équipe « projet d'établissement » s'est réunie en comité de pilotage, le 19 janvier et le 8 février 2024, pour prendre connaissance des résultats du diagnostic et élaborer un plan d'actions. L'objectif adopté par la commune dans le cadre de ce plan d'actions est de diminuer de 25 % le gaspillage alimentaire en 1 an, soit produire au maximum 90,3 g de gaspillage alimentaire par convive et par repas.

Un plan d'actions a été mis en place et doit faire l'objet d'un suivi en 2024.

Voici les actions identifiées :

- Adaptation des grammages au public : la commande de repas aux grammages des élèves de maternelle sera réalisée pour tous les convives scolarisés en maternelle
- Diminution de la commande de pain : jusqu'à présent, quel que soit le menu, la commande de pain est proportionnelle au nombre de repas. Or, certains menus incitent à manger moins de pain (pizza, pâtes, soupe, friands, etc...) et le gaspillage en pain y est flagrant. On passera de 1 pain pour 8 à 1 pain pour 10. Cette action a déjà porté ses fruits.
- Affichage et présentation orale du menu par les animateurs : cela permet d'éviter les réactions de rejet
- Proposition de défi : « tables zéro gaspillage ».

Le gaspillage généré est de 1.59 tonne par année soit l'équivalent de 2 899 repas jetés chaque année. Ceci représente 9 503 € en coût direct (facture des repas) et indirect (enlèvement des déchets). L'objectif est de diminuer de 25 % ce gaspillage et de descendre à 90 g de gaspillage par convive. Une nouvelle pesée sera organisée en novembre prochain.



UNE RETRAITE BIEN MÉRITÉE POUR FARID



On aurait pu croire à une mauvaise plaisanterie mais c'est bien la retraite de Farid BELLATA, notre agent technique polyvalent, qui a débuté le 1^{er} avril. Farid fait partie de ces agents affables, disponibles et travailleurs que l'employeur laisse partir avec regret. Il est arrivé en renfort dans l'équipe technique à la mairie d'Avanne-Aveney en 2009, avec des contrats à durée déterminée. Avec le départ en retraite d'un collègue, sa titularisation est avalisée par le conseil municipal au 1^{er} janvier 2015. Espaces verts, maçonnerie, petites réparations, interventions urgentes, Farid était sur tous les fronts, avec une opiniâtreté acquise par une longue expérience dans le privé comme livreur et dans les métiers de bouche. Très actif dans le milieu associatif et sportif, toujours prêt à rendre service, Farid ne risque pas de se morfondre dans des charentaises pendant ses années de retraite. Il n'est pas dit que son équipement de cantonnier soit totalement remisé, pour un soutien de l'équipe communale pendant encore quelques mois...

Bonne retraite, Farid !

JUSTINE, LA NOUVELLE RECRUE AU SERVICE ANIMATION

Elle n'est pas inconnue des enfants qui fréquentent les services périscolaires. Issue des rangs du groupement d'employeurs GPSL, Justine CAMMARATA a fait un pas en avant dans son début de carrière en étant embauchée par la mairie d'Avanne-Aveney à temps complet. Justine est une animatrice qualifiée, titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sports (BPJEPS) mention activités physiques pour tous, corroboré d'un certificat complémentaire de direction d'accueil collectif de mineurs depuis le 6 décembre 2023.

GPSL lui a mis le pied à l'étrier. Le groupe, en partenariat avec la mairie, assure le taux d'encadrement quotidien sur tous les temps périscolaires et extrascolaires. Le poste d'animation occupé à présent par Justine était vacant depuis 2020, il ne s'agit donc pas d'une création et elle vient étoffer l'équipe composée d'Ayten KIZILDAG (animatrice) et de Cyril GAGLIONE (coordonnateur). Stagiaire pendant un an, Justine bénéficiera des formations statutaires obligatoires pour la titularisation qu'on lui souhaite.

Bienvenue dans l'équipe !



CAMILLE COURTOIS :

IL SAUVE UNE CONDUCTRICE DE LA NOYADE DANS LE CANAL D'AVENEY

Camille COURTOIS est apprenti au CFA de Dannemarie Sur Crête. Un samedi glacial de janvier, alors qu'il s'apprêtait à sortir en ville avec quelques amis, une conductrice plonge dans le canal avec son véhicule en voulant éviter un chat qui passait sous ses roues. Témoin du drame en cours, Camille n'a écouté que son courage, appelle ses amis et se précipite dans l'eau froide, alors que l'habitacle est déjà rempli. Tout se termine bien. Les médias ont aussitôt eu vent de cette histoire et les édiles ont récompensé l'altruisme exemplaire de ce jeune homme.

1 – Peux-tu rappeler les circonstances du sauvetage de la conductrice ?

Les faits se sont déroulés le 27 janvier 2024 vers 21h45. J'étais avec des amis dans une habitation à Aveney proche du canal. On s'apprêtait à sortir en ville. Je suis allé prendre l'air. Une voiture est apparue rue du Halage, elle est passée derrière un bâtiment et elle n'est pas réapparue ! Ça m'a semblé aussitôt bizarre. J'ai alors appelé tous mes copains et j'ai couru le plus vite possible jusqu'au canal. Et là, j'ai vu la voiture en train de couler !

2 – En ayant conscience que sa vie n'a tenu qu'à quelques secondes de ton attention, comment réagis-tu ?

C'est vrai qu'il ne faut pas grand-chose, un chat qui traverse et un coup de volant ! Ce que j'ai fait, c'est vraiment un beau geste mais ça reste un réflexe et il faudrait que tout le monde l'ait.

3 – Peux-tu raconter comment tu as vécu l'emballement médiatique à la suite de cet acte d'héroïsme ? Comment ton retour au centre de formation s'est déroulé ?

J'ai vécu cela comme un acte de bravoure et j'ai reçu beaucoup de félicitations. Mon retour au centre a été calme mais tout s'est emballé quand c'est passé sur Instagram, dans la journée. Les journalistes, les collègues, la mairie d'Avanne-Aveney, tout le monde a voulu mon témoignage ce qui est normal.

4 – Tu as reçu la médaille d'honneur de la commune d'Avanne-Aveney et la médaille de l'Assemblée Nationale des mains du député Croizier. Tu comprends cette reconnaissance ?

Je comprends tout à fait cette reconnaissance même si je n'en attendais pas autant, ce fut un moment magique et j'en garderai le souvenir toute ma vie ! Sûrement autant que la dame qui a eu la vie sauve !



Laurent CROIZIER, député,
Camille COURTOIS,
Marie-Jeanne BERNABEU,
Mme le Maire



Cette rubrique permet de donner la parole à des personnalités locales lors d'entretiens exclusifs. Nos questions sont dirigées vers le métier qu'elles exercent ou ont exercé, les défis qu'elles ont rencontrés, ce qu'elles retiennent de l'actualité. La rubrique « INTERVIEW » se veut apolitique, non-polémique et instructive.

NOUVELLES ACTIVITES



Karine BALLET

Psychologue-clinicienne

Psychologue-clinicienne installée à la maison médicale des Graviers, j'accueille en consultation des enfants et des adultes qui rencontrent des questionnements ou des difficultés en lien avec le milieu scolaire / préscolaire, professionnel, social ou relationnel. Que ces difficultés soient ponctuelles ou non, vous trouverez dans ce lieu la possibilité de vous exprimer, d'échanger, d'être écouté et soutenu.

Également formatrice dans le domaine de la petite enfance et ayant exercé en crèches, je propose un accompagnement dans les champs de la parentalité et de la périnatalité : bébés, parent(s) ou futur(s) parent(s), bienvenus !

29, rue de l'église 25720 Avanne-Aveney

sur rendez-vous : 06 22 86 00 53

Mélanie CHANUDET

Psycho praticienne, éthologue comportementaliste

J'arriverai à la maison médicale des Graviers dès le mois de juin. J'accueillerai mes patients les mardis seulement (dans un premier temps).

J'accompagne les personnes, enfants ou adultes, présentant des troubles du comportement : addictions (substances, écrans, jeux...), TOC, TSA, phobies, dépressions chroniques. J'accompagne les familles lorsque des difficultés se présentent (allaitement, positionnement de parents, problèmes relationnels, de communication, violences...) à l'école ou à la maison.

Si vous avez besoin de plus amples informations voici le lien vers mon site :

<https://www.chanudet-psychopraticienne.com>

07.81.00.77.58 chanudet.m@laposte.net



Dr Virginie HENRIOT



Le Dr Gaume Waisse a le plaisir de vous faire part de l'installation en tant que collaboratrice, **à compter du 1er mars 2024**, du Dr Virginie Henriot diplômée de la faculté de médecine de Besançon, complétée d'un DIU de gynécologie (diplôme inter universitaire). Elle travaillera à mi temps au SMR (soins médicaux et de réadaptation) de l'hôpital d'Ornans, et à mi temps au cabinet médical des 7 rue des cerisiers à Avanne, avant de s'installer en novembre, à temps plein, dans la future maison médicale de Morre.

Une nouvelle collaboratrice lui succédera alors à temps complet, aux côtés du Dr Gaume Waisse.

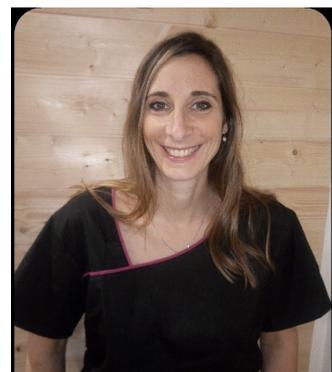


Marion DÉTRÉ

Massothérapeute

Après 15 ans en tant qu'infirmière (chirurgie, psychiatrie, gériatrie), je me concentre désormais à redonner du sens au mot "soin". Passionnée par les différentes techniques de relaxation et après formations par des professionnels de renom, je propose aujourd'hui des séances de bien-être par la massothérapie. L'expérience acquise m'aide à trouver l'approche juste pour être à l'écoute, dans l'empathie et dans la bienveillance.

**18 rue Saint Vincent
25720 Avanne-Aveney
Sur rendez-vous : 06 47 98 87 34**



Mathieu MENNETRIER

Kinésithérapeute Ostéopathe



J'ai le plaisir de vous annoncer mon arrivée au sein de la maison médicale
29 rue de l'église à Avanne-Aveney.

Je propose des soins au cabinet et également à domicile.
J'arrive de Bourgogne où j'entraîne également un groupe de trail et j'ai hâte de découvrir les collines d'Avanne-Aveney !
Pour me joindre : 03 81 51 22 25.

Marie NAIMI

Psychologue clinicienne, Psychothérapeute et Docteur en psychologie clinique

J'ai le plaisir de vous informer de l'ouverture de mon cabinet depuis le 1^{er} mars 2024 au sein de la maison médicale d'Avanne-Aveney située **29 rue de l'Eglise**. Je reçois un public enfant, adolescent et adulte.
Pour prendre rendez-vous dès à présent, je vous invite à me contacter par téléphone au numéro suivant :

07 64 15 85 39.

MACLEM

Bienvenue chez Maclem, fondée par les jeunes entrepreneurs Lilian et Clément.

En tant que franchise spécialisée dans la pompe à chaleur, la climatisation et les énergies renouvelables, notre mission est d'améliorer le confort de l'habitat tout en ayant un impact positif sur la planète.

Certifié RGE, nous pouvons vous faire bénéficier des aides gouvernementales (CEE, MaPrimeRenov') avec des installations dans les règles de l'art. Nous proposons des solutions durables et éco-responsables, privilégiant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables.

Rejoignez-nous dans cette aventure vers un avenir plus vert et confortable !

07 89 08 61 79



Pauline CUENOT

Nathanaëlle DENIZOT

Photographes

Photographes passionnées, nous sommes ravies de vous annoncer notre installation dans votre charmant village. À travers nos objectifs, nous capturons des moments uniques et des expressions authentiques pour créer des souvenirs intemporels.

Que ce soit pour des portraits individuels, familiaux (séance famille, grossesse / naissance, mariage, cérémonie de Baptême...)

Nous proposons également de photographier vos iris avec des encadrements d'art pour magnifier vos yeux !

Vous pouvez venir tous les matins sans rdv (**lundi de 8h30 à 16h et du mardi au vendredi de 09h à 12h**)

pour vos photos d'identité / ANTS.

Avec impression instantanée sur place.

Les après-midi et le samedi nous recevons sur rdv.

Infos et réservations :

tél 06 68 25 67 59 et 06 29 24 66 42

A vertical advertisement for 'Studio de Photographie Photographes'. The background is a dark teal color. At the top, the text 'Studio de Photographie Photographes' is written in a white, elegant script font. Below this, the word '- OUVERTURE -' is written in a white, bold, sans-serif font. Underneath, the names 'Nathanaëlle DENIZOT' and 'Pauline CUENOT' are listed in a smaller white font. Below the names is the address '3 RUE DE L'ÉGLISE 25720 AVANNE-AVENEY'. The central part of the ad features three images: on the left, a black and white photograph of a pregnant woman in a white dress; in the middle, a photograph of a newborn baby wrapped in a white blanket; and on the right, a close-up photograph of a human eye with a blue iris. At the bottom, the text 'PORTRAIT EN STUDIO ET EXTERIEUR - PHOTOGRAPHIE D'IRIS - REPORTAGE - SCOLAIRE - MARIAGE LOCATION BORNE A SELFIES' is written in a white, sans-serif font.

QUIZZ

Sauriez-vous trouver le nom des oiseaux régionaux ci-dessous sur la fresque qui se trouve entre



2021– Peinture de Rowanne HAWTHORN

- 1) ●
- 2) ●
- 3) ●
- 4) ●
- 5) ●
- 6) ●
- 7) ●
- 8) ●
- 9) ●
- 10) ●
- 11) ●
- 12) ●
- 13) ●

- A) Pic épeiche
- B) Mésanges bleues
- C) Hirondelles
- D) Geais des chênes
- E) Rouge-gorge
- F) Rouge queue noir
- G) Chardonneret élégant
- H) Mésange charbonnière
- I) Sittelle torchepot
- J) Moineaux domestiques
- K) Martin pêcheur d'Europe
- L) Troglodyte mignon
- M) Pie bavarde

1F – 2D – 3A – 4J – 5M – 6B – 7I – 8E – 9K – 10G – 11C – 12H – 13L

Réponses

CIMETIÈRE : NOUVEAU LOGICIEL DE CONSULTATION

Depuis janvier, le site internet de la mairie vous propose une nouvelle interface du logiciel Logitud qui permet de se renseigner sur les concessions et les opérations funéraires. Plus intuitif et plus facile d'utilisation, le logiciel répondra à vos besoins d'information.

www.avanne-aveney.com : onglet Mairie/cimetière communal.

LÉGÈRETÉ ET CÉLÉRITÉ COHABITENT SUR NOTRE COMMUNE

Si l'un occupe le milieu rupestre, l'autre est plus terre à terre mais tous les deux font partie des espèces protégées et sont capables de voler. Ils sont présents sur notre commune et méritent une petite présentation.

Ils appartiennent tous les deux au règne animal mais l'un est un oiseau, un rapace diurne : c'est le faucon pèlerin, l'autre est un insecte, un papillon de jour : c'est le Cuivré des marais.



Le Cuivré des marais est un véritable bijou de la nature avec ses ailes orange aux nuances de bleu tout en légèreté. Ce papillon, à l'âge adulte a une envergure de 3,4 cm à 4 centimètres. La femelle est plus grande que le mâle. La chenille est verte avec des petits points blancs.

La chenille se nourrit des feuilles d'oseille sauvage (Rumex spp.). Les adultes butinent de préférence les fleurs des menthes, de la salicaire, de l'eupatoire ou de la pulicaire qui sont présentes dans les prairies humides.

Ce papillon a deux (rarement trois) générations dans l'année. Il vole généralement de mai à juillet et d'août à mi-septembre. Cette espèce est présente du niveau de la mer jusqu'à 800 m d'altitude.

La protection de l'habitat du Cuivré des marais revêt une importance capitale pour sa survie, car les prairies humides sont souvent menacées ou en déclin.

Présent sur Avanne-Aveney vers les jardins familiaux de la boucle .



Le faucon pèlerin est réputé pour être le plus rapide au monde en piqué. Il a une envergure de 70 à 85 cm chez le mâle, 95 à 105 cm chez la femelle. Le mâle est d'un tiers plus petit.

Le faucon pèlerin se nourrit exclusivement d'oiseaux de petites et moyennes tailles (corneilles, pies, geais, étourneaux, grives, merles, mouettes, pigeons, etc...), qu'il attaque en plein vol.

Il niche le plus fréquemment en falaise et, comme tous les faucons, il ne construit pas de nid. Il utilise les cavités et les plateformes existantes. Les couples adultes se retrouvent tous les ans sur le même site (mais peuvent changer d'aire de nidification). Il est présent du bord de la mer jusqu'à 2 000 m d'altitude.

Aujourd'hui, la plus grande menace de cette espèce est l'envahissement des sites de nidification traditionnels par des activités touristiques à caractère sportif - escalade, vol libre, etc... mal contrôlées.

Présent à Avanne-Aveney dans les falaises qui surplombent la côte de Larnod vers le rocher de Valmy.

Sources : fiches descriptives de la Ligue Protectrice des Oiseaux (LPO) et du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)

Sur la carte présentée ci-dessous : le périmètre retenu est identifié par le trait rouge. Par rapport à celui proposé une zone a été totalement exclue (partie verte) mais une autre a été incluse à la demande d'un exploitant. Ce périmètre sera intégré dans le projet global de l'extension.



En effet, l'ensemble de l'équipe communale a depuis le départ été favorable à l'intégration de notre commune dans l'extension Natura 2000. Il permet à la fois une reconnaissance de l'engagement de la commune pour la protection de la biodiversité mais aussi l'obtention de financements (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural FEADER /Région) ainsi qu'une dotation biodiversité proportionnelle à la surface classée Natura 2000.

LE TACOT - LES CHEMINS DE FER DU DOUBS (C.F.D.) LIGNE BESANÇON – AMATHAY-VÉSIGNEUX

Genèse de la ligne.

1865 : La loi Migneret autorise la construction et l'exploitation de lignes d'intérêt local. Le choix de l'écartement conditionne le tracé des lignes et l'importance des travaux d'établissement. La voie métrique était la plus employée pour un bon compromis entre les coûts d'investissement et les capacités d'exploitation. Les performances restaient modestes et étaient illustrées par la règle des trois quinze, c'est-à-dire : la locomotive de 15 tonnes, le rail de 15 Kg au mètre et la vitesse à 15 Km/h.

1880 : Une nouvelle loi définit le cadre juridique des chemins de fer d'intérêt général local. Elle détermine les modalités de financement.

Le projet Besançon à Amathay-Vésigneux d'une longueur de 47.20 Km était destiné à désenclaver une zone éloignée de toute voie ferrée. Cette voie ne desservait aucune localité importante, c'est un trafic de marchandises à base de bois, de bétail et de produits agricoles qui constituait l'essentiel des ressources potentielles. Au cours des transactions, les querelles de tracé furent légion. Les villages et les bourgs voulaient être bien desservis, mais voulaient rarement contribuer aux frais de construction.

1897 : Avant-Projet du tracé de la ligne Besançon – Amathay-Vésigneux.

1899 : Convention signée par le Conseil Général du Doubs pour confier la concession de la ligne aux frères Laborie.

1903 : Décisions de construire la gare C.F.D. à Besançon Tarragnoz provisoirement, puis de prolonger la ligne jusqu'au faubourg Rivotte avec un terminus à St Paul dans un premier temps ; cela nécessitait le percement d'un tunnel sous la Citadelle : pour cela, il fallait demander l'accord des autorités militaires, ce qui entraîna des tractations assez longues avant tous travaux. Pour créer la liaison depuis la gare St Paul et sortir de la cuvette de Besançon, il a été nécessaire de construire une longue rampe pour atteindre la gare PLM (*Paris. Lyon. Méditerranée.*) de Besançon-Viotte.

1903 à 1905 : Montage financier du projet au coût de 4.3 millions de francs. Les dépenses prévisionnelles les plus importantes ont été ces ouvrages d'art : le percement du tunnel sous la Citadelle, la construction de deux viaducs à Cléron.

23 février 1906 : Déclaration d'utilité publique.

Le projet du tracé de cette construction passe sur les parcelles communales de la commune **d'Aveney**. Nous pouvons le lire dans les registres des délibérations communales d'Aveney.

Séance du conseil municipal d'Aveney au 14 octobre 1906 :

Mr le Maire communique au conseil l'arrêté prescrivant l'ouverture des enquêtes sur le nombre et l'emplacement des gares et stations du chemin de fer de Besançon Velotte à Amathay-Vésigneux. Il communique la carte du tracé.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des emplacements des haltes arrêts et stations, exprime le désir qu'un arrêt soit accordé pour la commune d'Aveney à la bifurcation de la voie et du chemin vicinal d'Aveney à Pugey, soit entre Chamblon et Nirauds de Martelin.

Grace à cet arrêt les habitants de ladite commune pourraient avantageusement bénéficier de la création de la ligne Besançon Velotte - Amathay pour se rendre en grand nombre à Besançon ou ils vont écouler leurs produits maraichers tous les jours et également pour en revenir.

La station Busy-Larnod est trop éloignée pour leur permettre cet avantage.

Séance du conseil municipal d'Aveney au 28 mai 1908.

Mr le Maire communique au conseil une demande de Mr LABORIE (Exploitant privé de la future ligne) de 4 emplacements pour dépôt de matériaux provenant de la construction de la voie Besançon – Amathay. Mr LABORIE déclare que le terrain nécessaire à la construction de la voie ferrée leur a été attribué et que cette concession à fait l'objet d'une délibération qui doit figurer au registre.

Recherche faite, aucune trace d'une délibération de cette nature n'a été retrouvée. Le conseil municipal informe qu'il n'y a eu aucune suite favorable à sa demande le 14 octobre 1906 pour la réalisation d'un arrêt sur la commune d'Aveney. Que la ligne Besançon - Amathay n'avantagera aucunement les habitants d'Aveney si cet arrêt n'existe pas.

La commune pourrait céder son terrain tant pour la construction de la voie que pour les emplacements des matériaux moyennant une redevance de 500 Frs.

Le terrain aurait été cédé gratuitement dans le cas où la demande d'arrêt aurait reçu une issue favorable.

Oubli d'informations ? Le 14 août 1907 le Conseil Général du Doubs décide qu'un arrêt facultatif aura lieu à la descente la route nouvelle N° 83 au croisement du chemin d'Aveney. La création de cet arrêt facultatif n'exige pas de travaux supplémentaires sur la plateforme. Un panneau indicateur sera placé ultérieurement à l'ouverture de la ligne par les concessionnaires. (Plateforme où se trouve actuellement le château d'eau).

Séance du conseil municipal d'Aveney au 4 octobre 1908.

Mr le Maire informe le conseil que Mr CREVOISIER, conducteur du contrôle des chemins de fer départementaux, l'a prié de bien vouloir baisser l'indemnité réclamée pour le dépôt des matériaux pour la construction de la ligne, cette indemnité de 500 Frs lui paraissant exagérée.

Le conseil municipal décide d'abaisser l'indemnité de 500 Frs à 400 Frs et de maintenir absolument ce chiffre en raison des dommages causés dans la forêt par les débris roulants provenant de l'explosion des mines ou des dépôts autorisés.

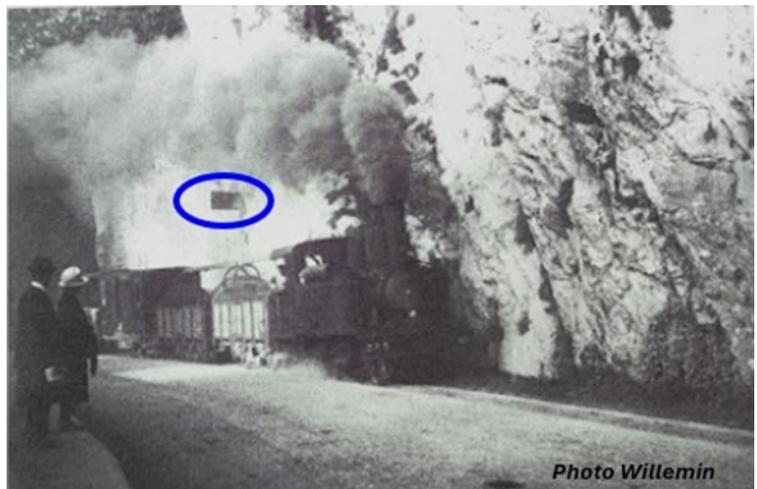
5 août 1910 : Après deux ans et demi de travaux le tunnel de 417 m sous la citadelle est achevé

6 août 1910 : La ligne est officiellement ouverte à l'exploitation pour le transport des voyageurs. Il aura fallu 11 ans de négociations entre la signature de la convention entre le département et le concessionnaire Laborie Frères pour l'ouverture de la ligne.

1^{er} septembre 1910 : début du trafic pour le transport des marchandises .



Arrivée du Tacot en gare de Beure



Train de marchandise montant le comice péniblement. Nous apercevons le **panneau** de l'arrêt d'Aveney

1^{er} mai 1916 – Incendie en bordure de la voie ferrée.

Destruction d'un hectare de forêt en bordure de la voie ferrée sur la commune d'Aveney.

22 juillet 1918 – Incendie en bordure de la voie ferrée en trois endroits différents.

La coupe affouagère est dévastée par un incendie ; une plantation de 240 pins de 13 ans est détruite. Ces incendies sont dus à la côte et aux courbes qui nécessitent une augmentation de pression de la vapeur et obligent le chauffeur à activer le foyer de la locomotive.

4 mars 1919

Pour donner suite à ces deux incendies qui ont brûlé une surface totale de 3ha50a de forêt, une demande d'indemnisation de 200 Frs a été sollicitée à la compagnie des chemins de fer vicinaux. Le 4 décembre Mr Aubert, chef d'exploitation de la ligne du chemin de fer, a opposé un refus formel de payer, en disant que la cause des incendies ne saurait être nettement établie, et que ces incendies auraient pu être provoqués par un passant ou des enfants ; cependant, Monsieur Prost, inspecteur des eaux et forêts, signalait que de nombreuses escarbilles avaient été retrouvées à l'emplacement des incendies et trois habitants des communes d'Aveney et d'Avanne ont constaté la même chose.

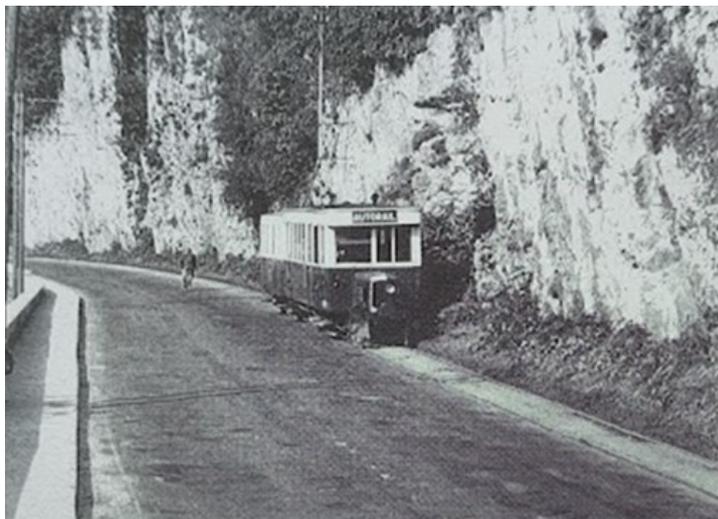
24 mars 1919 : *Après lecture de toutes les pièces en sa possession, le conseil municipal sollicite à nouveau La Compagnie des chemins de fer vicinaux à verser à la commune d'Aveney l'indemnité de 200 Frs. En cas d'échec pour l'obtention d'une indemnisation, l'intention d'une action en justice est formulée.*

28 décembre 1919

Abandon de la requête judiciaire par le nouveau conseil municipal sur les recommandations de Maître Lerch avocat près la cour d'appel de Besançon.

1922 : Acquisition d'un autorail essence Renault de type KA, ce qui a permis de diminuer les temps de trajet. Ce type d'autorail a assuré un service commercial jusqu'en 1932.

1932 - 1939 : L'autorail sera profondément transformé par une nouvelle carrosserie et par un nouveau moteur diesel ce qui a diminué son coût d'exploitation de 60 %. Ce nouveau type d'autorail a circulé de 1933 à 1939. Il fut même envisagé de construire un autorail à hélice (Hélice de diamètre de 2.15 m pour une puissance de 100 CV)



La montée du Comice au-dessus d'Aveney par un autorail Dion-Bouton (Photo collection Lornet)./

Juin 1940 : Dynamitage de l'entrée tunnel coté Rivotte par les militaires français.

13 juillet 1940 : Reprise du trafic sur la ligne après dégagement des gravats de l'entrée du tunnel.

28 août 1944 : Le train de marchandises quitte Rivotte et croise à Beure un autorail en provenance de Larnod. Tout paraît normal, le conducteur de la locomotive commence à gravir la côte du Comice lorsque qu'en arrivant à la hauteur d'Avanne sur le passage de la commune d'Aveney il se retrouve en pleine bagarre. Des FFI du haut des rochers Martelin venaient d'attaquer un convoi routier allemand. Les véhicules flambaient au travers de la chaussée. Les Allemands arrêtaient la locomotive, chargèrent leurs morts dans un wagon vide, puis obligèrent le chef de train à faire marche arrière jusqu'à Tarragnoz. Ce jour-là plus un seul conducteur ne voulut repartir en direction d'Amathay-Vésigneux.

HISTOIRE DU VILLAGE

5 septembre 1944 : Les deux extrémités du tunnel sous la citadelle sont détruites ainsi que les ponts de la ville de Besançon par les Allemands.

1945 – 1946 : A la fin du conflit tous les matériels roulants des CFD sont dans un triste état.

1946 – 1951 : Remise en état des locomotives vapeur, autorails, draisines, locotracteurs avec l'implantation de nouveaux moteurs de puissance de plus en plus élevée de marques différentes : Renault, Panhard, Dion Bouton, Berliet, Buissonneau & Lots. Puis de nouveaux autorails diesel-électrique qui ont circulé pendant 2 ans.



Septembre 1944 dynamitage du tunnel entrée Tarragnoz
(Photo collection Rossinelli).



1951 : Concurrence très attractive en rapidité et financièrement pour les usagers avec les autobus de la compagnie Monts Jura. Plusieurs trajets aller/retour dans une même journée de ces autobus font que le Conseil Général du Doubs décide de la fermeture de façon définitive de la ligne Besançon – Amathay Vésigneux qui a toujours été un gouffre financier sur ces 20 dernières années.



Le TACOT (Vu par le caricaturiste du Courrier la Montagne – Archives de Pontarlier)

Sources :

[Registres des conseils municipaux de la commune d'Avaney](#). Archives Départementales du Doubs.

Ouvrages : *Les Chemins de Fer du Doubs – Le TACOT* de Jean Cuynet et Jacques Reichard – Les Presses du Belvédère.
Les voies métriques du Doubs et le groupe Laborie d'Élie Mandrillon.



KIT DE MOBILISATION



Le service public gratuit réservé aux personnes sourdes, sourdaveugles, malentendantes et aphasiques, pour toutes les urgences, 24h/24, 7j/7



C'est à chacun d'agir.... c'est le moment !

(suite des articles à propos du frelon asiatique...)

Aidons la biodiversité...

Dès que les températures atteignent régulièrement 18 à 20°...

Si chaque habitant pose un piège à frelons asiatiques dans son jardin, il aidera les apiculteurs et la fructification...

Chaque nid de frelons asiatiques dévore 22 kg d'insectes...

D'autre part, ceux-ci piquent les humains et les attaquent de plus en plus fréquemment. Les nids sont de plus en plus bas...

CAMPAGNE DE LUTTE COLLECTIVE

LE FRELON ASIATIQUE
vespa velutina

Introduit en France en 2004, le frelon asiatique impacte la biodiversité et nuit à la vie des colonies d'abeilles.

SIGNALONS LA PRÉSENCE DES NIDS OU DES INDIVIDUS SUR LE SITE LEFRELON.COM

WWW.LEFRELON.COM

POURQUOI SIGNALER ?

- Espèce reconnue invasive et nuisible
- Limiter son impact sur la biodiversité
- Améliorer la sécurité de la population

Action financée : **FRANCE NATION VERTE**

RECONNAITRE LE FRELON ASIATIQUE

Le frelon asiatique
Le frelon asiatique à pattes jaunes, *Vespa Velutina Nigrithorax* est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange, et les pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 23 mm.

Frelon asiatique

Frelon d'Europe

Ne pas confondre avec le frelon d'Europe *Vespa Crabro* à l'abdomen à dominante jaune. Son thorax et ses pattes sont noirs et brun-rouge.

Le nid du frelon asiatique

Le nid primaire ou nid embryon est construit par la reine fondatrice au printemps. Il se trouve généralement dans un endroit abrité (ruche vide, cabane de jardin, trou de mur, bord de toit, roncier...). Il est petit et à faible hauteur. Si au fil du temps l'emplacement devient défavorable ou trop étroit, la colonie va se délocaliser pour un endroit plus favorable : le nid secondaire.

Le nid secondaire est le plus souvent à grande hauteur mais, peut être construit dans les haies. Il peut atteindre jusqu'à 1 m et 80 cm de diamètre. Il est rond ou en forme de poire, l'entrée correspond à un petit trou sur le côté du nid.

Si vous avez découvert un nid de frelon asiatique, ne cherchez en aucun cas à le détruire vous-même, ne prenez pas de risque. Gardez une distance de sécurité d'au moins 10 mètres.

Si vous avez un nid de frelons asiatiques dans votre jardin, il est vivement conseillé de le faire détruire !

La mairie d'Avanne vous aide : si vous déclarez votre nid de frelons asiatiques en mairie et s'il est reconnu comme tel, la mairie participe pour 50% à sa destruction.

- Délibération du conseil municipal du 19/12/2023.

Mode d'emploi pour construire un piège de printemps

Matériel nécessaire

- 2 bouteilles en plastique rigide de 1,5 litre
- 1 cutter ou des ciseaux
- Fil de fer de 40 cm environ
- Fer à souder ou pointe (100-110) chauffée sur le gaz



1 Prenez 2 bouteilles de 1,5 l.



2 Coupez la partie supérieure de la première bouteille pour former un entonnoir.



3 Emboîtez l'entonnoir dans la bouteille. Y mettre un bouchon percé à 9-10 mm de diamètre le rendra encore plus sélectif.



4 Prenez la deuxième bouteille et découpez-la à chaque extrémité afin que cette partie serve de toit à votre piège.



5 Faites une ouverture du diamètre de votre bouteille.



6 Placez le toit au-dessus de l'entonnoir afin d'éviter que votre piège devienne un « pluviomètre »



7 Réalisez, à l'aide d'un fer à souder ou d'une pointe chaude, des orifices de 5 à 5,5 mm entre la chambre de piégeage et l'entonnoir, de manière à laisser s'échapper les petits insectes non ciblés.



8 Afin d'éviter la noyade de ces insectes, il est conseillé de placer, avant la pose de l'entonnoir, des galets ou des gravillons dans le fond du piège. Percez ensuite l'assemblage de deux petits trous l'un en face de l'autre. Un fil de fer de 40 cm environ servira d'anse.



9 Placez l'appât (ex : 2/3 bière alcoolisée + 1/3 sirop de fraise) dans le piège en dessous du niveau des galets ou gravillons.





FICHE D'INFORMATION

-ESCROQUERIE QISHING-

Le phishing par QR code...

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines. Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières



Comment ça marche...



L'escroc génère un QR code renvoyant vers un site frauduleux ou un logiciel malveillant



Le QR code est placé dans un lien public (parking, ascenseur, table de bar, affiche, etc.) ou il est envoyé



La victime scanne le QR code et télécharge le fichier malveillant ou renseigne ses informations personnelles ou



L'escroc reçoit les données ou l'argent de la victime

Écoutez les victimes...



Loiret (45)

"Pour recharger ma voiture, je me suis stationné à une borne électrique. J'ai remarqué un QR code sur la borne de recharge avec un autocollant indiquant de scanner pour régler. Par la suite, j'ai été victime de plusieurs prélèvements frauduleux !"

Seine-et-Marne (77)

"J'ai retrouvé un avis de contravention sous mon essuie-glace. Pour régler il fallait scanner un QR code présent sur le papier et enregistrer les références de ma carte bancaire. En fait j'ai subi une dizaine de prélèvements frauduleux."

Haute-Garonne (31)

"Dans l'ascenseur au travail, il y avait une affiche pour un jeu permettant de gagner un voyage. J'ai scanné le QR code pour participer, on m'a demandé des informations et le numéro de ma carte bancaire, le jour même j'ai été victime de plusieurs prélèvements !"

Île-de-France (75)

"J'étais en terrasse d'un bar, j'ai passé ma commande via le QR code sur la table, mais ma commande n'est jamais arrivée au barman et ma carte a bien été débitée !"

Nos Conseils

- Vérifiez l'URL de la page web vers laquelle vous êtes dirigés.
- Méfiez vous des indices comme un QR code sur un autocollant.

Bureau Prévention & Protection

FI_004/2023_BPP 29/12/2023

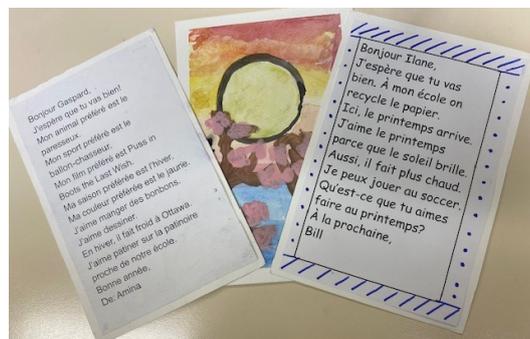
COMPTINE ÉCRITE PAR LA CLASSE DES CP

Qui a raté la pizza ? C'est Andréa.
 Qui a fait du mime ? C'est Wassim.
 Qui est dans le tipi ? C'est Vassily.
 Qui joue à la déesse ? C'est Tess.
 Qui est sur le lit ? C'est Milly.
 Qui a vu la ville ? C'est Basile.
 Qui a vu l'ambulance ? C'est Maxence.
 Qui a vu un lama ? C'est Théana.
 Qui est dans le chalet ? C'est Vianney.
 Qui a vu le rat ? C'est Louka.
 Qui a vu tonton ? C'est Louison.
 Qui a vu la coquille ? C'est Camille.
 Qui a mangé le pâté ? C'est Timothée.
 Qui a acheté un chat ? C'est Clara.
 Qui a vu le rat ? C'est Thania.
 Qui a joué à la marelle ? C'est Maëlle.
 Qui joue au bébé ? C'est Chloé.
 Qui va en Chine ? C'est Fantine.
 Qui joue aux billes ? C'est Camille.
 Qui a mangé la crème ? C'est Adem.

LES CORRESPONDANTS CANADIENS

Avec les deux classes de CE2/CM1 et la classe de CM2 nous envoyons des lettres en anglais à nos correspondants canadiens d'Ottawa. Nous leur racontons notre vie quotidienne, comment nous trions et recyclons les déchets. Nous leur avons souhaité « Merry Christmas et happy New Year ! »

A force de communiquer nous devenons amis même si les lettres mettent longtemps à arriver !



L'INTERVENTION DES MÉDECINS SCOLAIRES



Un jeudi dans le mois de janvier, à l'école d'Avanne-Aveney, les classes du CE2 au CM2 ont rencontré une infirmière et un médecin scolaire féminin sur le thème : « **Mon corps m'appartient** ».

En premier, elles nous ont expliqué ce qu'est la **puberté** : c'est quand le corps se transforme pour devenir adulte. Elle commence vers 10, 13 ans mais cela dépend des personnes.

Elles nous ont parlé du **consentement** : on doit toujours demander à une personne pour toucher les parties de son corps, surtout les parties intimes.

Ensuite, les médecins nous ont dit que la **pudeur** c'est quand on ne veut pas se montrer nu.

On a bien aimé mais beaucoup de personnes on dit que c'était gênant.

Juliette, Maël, Mila et Shaïna

RENCONTRE AVEC LES AUTEURS BERTRAND PUARD ET ERIC ANTOINE

Le 22 novembre 2023, nous avons été invités au conservatoire de Besançon pour rencontrer *les auteurs Bertrand Puard et Éric Antoine le célèbre magicien* (en visio).

Leur livre « **ABRACADABRA La baguette volée** » a reçu le prix jeunesse du « *livre dans la boucle* ». C'est un des livres que nous avons lu en CM1, puisque notre classe faisait partie du jury.

Nous avons posé des questions à Bertrand Puard sur ce livre : « *Combien de temps mettez-vous pour écrire un livre ?* », « *Comment avez-vous fait pour écrire un livre à deux ?* »

Il a ainsi écrit 100 ouvrages ! Nous lui avons également posé des questions sur sa vie d'écrivain.

Bertrand Puard est venu de Paris en train. Éric Antoine, lui, était absent, malheureusement, mais il a participé en Visio. Nous lui avons demandé de nous faire un tour de magie depuis son appartement à Paris. Ce fut **spectaculaire** !

Ces auteurs ont présenté les deuxième et troisième tomes d'Abacadabra. Puis, ils nous ont dit qu'ils réaliseraient peut-être une suite aux livres sous forme de film au cinéma. Eric Antoine parlera de sa propre histoire.



Nos impressions : nous avons trouvé ça génial de pouvoir parler avec l'auteur ainsi qu'Éric Antoine, le magicien.

Robin, Zoé B, Louise et Zoé F, classe de CM2



LE MARCHÉ DE NOËL



La classe de CE2 / CM1 A a vendu des traîneaux en bois décorés et garnis de chocolats.

Après la vente, nous avons joué et quelques grands nous ont fait peur !

Des parents vendaient des tartiflettes très bonnes et aussi de la boisson.

Il y avait de la musique à l'extérieur et dans la salle de motricité : il y avait une bonne ambiance !

LA FRESQUE DE L'ÉCOLE

Toutes les classes de l'école vont participer à la réalisation d'une fresque sur les murs de la cour de récré.

Dans notre classe, nous avons proposé des endroits de notre village qui nous plaisent beaucoup.

Nous les avons pris en photos et nous les avons dessinés à la manière de Matisse et de Staël.



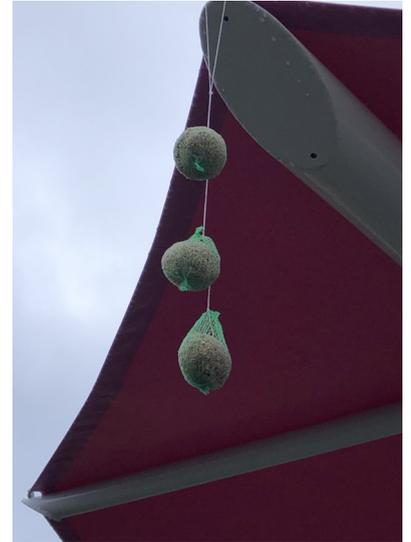
Après les vacances un artiste va venir travailler avec nous en classe.

Dernière étape : au mois d'avril nous réaliserons la fresque !

PROJET « OISEAUX » DANS LA CLASSE DES PETITS-MOYENS

Au cœur de l'hiver, nous avons tenté d'observer les oiseaux autour de l'école.

« On a fabriqué une mangeoire avec une bouteille et une cuillère en bois »
« Et on a mis des graines de tournesol et puis des boules de graisse ».



Des fiches documentaires, des lectures et des travaux d'arts plastiques sont venus compléter les activités.



EXTRASCOLAIRE



L'accueil de loisirs de février 2024 :

Pendant les vacances de février du 19 au 23, l'équipe d'animation menée par Justine CAMMARATA a choisi de proposer des activités sur le thème du bal masqué. Quarante enfants de 3 à 10 ans ont participé à cet accueil. En plus des jeux en lien avec la thématique, les enfants ont pu assister au spectacle de marionnettes animé par Christian PAGNOT de l'association « Chansons aux pommes ».

Le jeudi 22 février, l'équipe d'animation a emmené les enfants au parc de loisirs « Aux Ateliers » sur la commune de Miserey-Salines. Au programme pour nos petits, « plaine de jeux, » et pour les grands « trampoline parc ». Pour terminer cette semaine bien remplie, tous étaient déguisés pour la boum carnaval !



Rappel :

Nous rappelons aux familles qu'un accueil, échelonné permet d'accompagner les enfants à partir de 8h00 **jusqu'à 9h00 maximum.**

Après ce temps d'accueil les portes sont fermées, et l'équipe d'animation propose des activités aux enfants. Nous vous demandons de bien vouloir respecter ces règles pour le bon déroulement de notre journée.

Justine CAMMARATA (Directrice) : 06 24 50 08 16





SALLE DES JEUNES

LE SÉJOUR SKI



Pendant les vacances de février la commune a offert la possibilité à 15 jeunes du village, de partir en séjour pendant une semaine à CHATEL en Haute-Savoie.

Ce projet mutualisé avec l'accueil de loisirs de la commune de Morre et l'Espace sportif de Planoise (deux structures du groupe Profession sport loisirs), a permis de réduire le coût du transport, de l'hébergement, des remontées mécaniques et d'autres activités de sports de neige prévues au programme de la semaine.

C'est donc 45 enfants au total, et une équipe de 7 animateurs (dont Justine et Quentin pour encadrer notre groupe de jeunes) qui ont pu découvrir le domaine skiable de CHATEL en pratiquant le ski de descente, activité phare de notre semaine.

Un super séjour pour ces 45 jeunes, qui étaient tous ravis et déjà prêts à repartir l'année prochaine !



EUROPA PARK :

Chaque année la mairie d'Avanne-Aveney propose aux jeunes du village une sortie à RUST au parc d'attraction d'EUROPA PARK. C'est donc le samedi 16 décembre que Quentin MARCAIRE a organisé cette sortie mutualisée avec l'Espace Sportif de Planoise structure du Groupe Profession Sport Loisirs. 25 adolescents du village ainsi que 20 jeunes de l'ESP ont participé à cette sortie pleine d'émotions et de sensations fortes.

Séjour d'été du 22 au 26 juillet 2024 sur le thème du troll Ball (saison 2)

Rappel de la vocation de la SDJ :

L'objectif de cette initiative est de permettre aux jeunes de se rencontrer, de se retrouver entre amis, pour imaginer et prévoir des actions collectives durant leur « temps libre » (sorties, soirées, découverte d'activités sportives ou culturelles, mini camps, séjours...).

Cotisation annuelle de 5 € seulement.

Quentin MARCAIRE (Directeur) : 07 82 46 95 99

MANIFESTATIONS PASSÉES

NUIT DE LA LECTURE SUR LE THÈME DU CORPS



Le 20 janvier dernier, la bibliothèque était ouverte spécialement pour les Nuits de la lecture sur le thème du corps.

Une quarantaine de personnes s'est déplacée pendant l'après-midi pour jouer avec l'Association « Le Raffut Ludique », pour bricoler, pour participer à l'atelier BOOKFACE et plus tard en fin de journée pour écouter l'histoire « Roule Galette » en théâtre d'ombre.

Merci à tous pour votre participation.

CONCERT DU 9 MARS



Concert du 9 mars :

C'est dans une ambiance chaleureuse que s'est déroulé le concert des "3 p'tites notes" du 9 mars 2024 dans la salle d'Aveney.

RETOUR EN IMAGES SUR LE ACTIVITÉS DE LA BIBLIOTHÈQUE



Tous les mois des activités se déroulent à la bibliothèque :

- ateliers de bricolage
- après-midi jeux de sociétés,
- animations : Les P'tites Histoires avec la micro-crèche,
- mercredi rencontre intergénérationnelle entre les enfants du périscolaire et les personnes de l'accueil de jour du centre Jacques WEINMAN.

De très beaux échanges ont eu lieu : du partage, des moments importants aussi bien pour les enfants que pour nos anciens.

ACCUEIL DE JOUR CENTRE JACQUES WEINMAN

Projet intergénérationnel

Depuis janvier 2024, l'accueil de jour du Centre de Soins J. Weinman participe à des rencontres avec les enfants du groupe périscolaire à la bibliothèque d'Avanne.

Ce sont des moments partagés avec les enfants de la commune plusieurs mercredis par mois jusqu'en juin 2024. Lectures, jeux et discussions sont au programme pendant ces temps de rencontre et d'échanges entre petits et grands.



EXPOSITION D'ART

Les 16 et 17 mars s'est déroulée l'exposition d'art à laquelle étaient invités cinq artistes : Sylvie Nicod, peintre invitée d'honneur, Sylvie Buatois, sculpteur animalier raku, Hélène Falconnet, sculpteur sur bois et sur os, Guillaume Martin, sculpteur plasticien et Jean-Michel Oudot, pisci-sculpteur. De nombreux visiteurs ont pu admirer les œuvres présentées dans les locaux de la mairie.

A l'issue de cette exposition, Sylvie Nicod a reçu les élèves des classes de Mesdames Brusseaux, Houari, Lazaro, Pierre et Zoundari et de Monsieur Saulnier. Les enfants ont montré beaucoup d'intérêt pour les peintures et ont pu poser de nombreuses questions à l'artiste.



Sylvie NICOD



Sylvie BUATOIS

MANIFESTATIONS PASSÉES

Hélène FALCONNET



Guillaume MARTIN



Jean-Michel OUDOT



(Crédit photos Jack Varlet)



Éveil musical

**Mercredi
17 avril
2024**

**Avanne-Aveney
Médiathèque**



10h

Bain musical

(0 – 4 ans)

Atelier enfants

parents/adultes

par l'Association Tralalère

Entrée libre et gratuite pour petits et grands

Inscriptions à la médiathèque
ou par courriel :
bibliotheque@avanne-aveney.com



MANIFESTATIONS A VENIR

LES DIMANCHE D'AVRIL : QUATUOR



Pour la troisième année consécutive, le festival des

"dimanches d'avril" revient

le dimanche 21 avril 2024 à 17h

à l'église d'Avanne-Aveney

pour un concert avec l'ensemble

vocal "A Bocca Chiusa".

Composé de quatre chanteurs professionnels qui sillonnent la France depuis 2015, ils interpréteront

des airs et chansons sur le thème du "jardin extraordinaire". Au programme : Trenet, Barbara,

Bioley, Piaf, Gershwin...

Entrée libre avec participation au chapeau.

TRAIL DES FORTS : AU-DESSUS DES 6000 DOSSARDS !



Le Trail des forts s'invite à nouveau sur les terres d'Avanne-Aveney avec le tracé de l'épreuve phare, le 60 kilomètres. Au ravitaillement du stade, le coureur en sera à son 28^{ème} kilomètre, l'effort n'est atteint qu'à moitié. Pour le verre à moitié plein, il faut se dire que, sur la seconde moitié du parcours, il reste seulement deux difficultés sérieuses, à Arguel et la voie romaine de Beure.

En revanche, pour le parcours en relais, c'est la fin du calvaire pour le premier relayeur ! Le ravitaillement et la navette l'attendent pour le retour au calme.

L'organisation compte encore sur sa fidèle équipe de bénévoles locaux, toujours appréciée pour son efficacité. Mais si d'autres personnes veulent étayer l'équipe, il suffit de se rendre sur le site en ligne : <https://vorg.fr/traildesforts>. Vous pouvez alors choisir votre lieu d'affectation.

Voici la liste des épreuves cette année :

Samedi 11 mai :

07h30 : 60KM + 60KM RELAIS (passage à Avanne-Aveney)

09h30 : 21KM

11h30 : 36KM

21h00 : 4KM

Dimanche 12 mai :

09h00 : KIDS

11h15 : 11KM CHRONO

11h30 : 11KM RANDO

Inscriptions et renseignements : <https://www.traildesforts.com/>

MANIFESTATIONS A VENIR



EXPOSITION DES TALENTS DU VILLAGE

Cette année encore, les talents du village pourront faire admirer leur passion

le **samedi 25 mai 2024** de 13h30 à 18h30 à l'intérieur de l'église.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire à la mairie ou auprès de l'adjointe à la culture et communiquer vos desiderata afin que grilles et/ou tables soient mis à votre disposition, ce avant le **18 mai 2024**.

L'ORCHESTRE D'HARMONIE MUNICIPAL DE BESANÇON

SAMEDI 1^{ER} JUIN À 20H30

PLACE CHAMPFRENE *



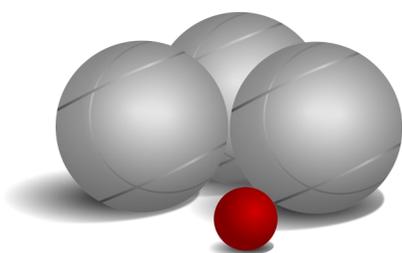
L'orchestre d'Harmonie Municipal de Besançon, composé d'une quarantaine de musiciens, revient avec plaisir à Avanne-Aveney en 2024 avec son nouveau programme « voyage au Japon » : sur les traces d'un grand navigateur anglais, William Adams, qui a débarqué au Japon en 1600, où il vécut et devint samouraï. On pense que c'est le premier Anglais qui soit jamais allé au Japon.

Au détour de ce voyage, la soprano Florence Hafner nous fera aussi quelques surprises.



* en cas de mauvais temps, le concert se déroulera à l'église

TOURNOI DE PÉTANQUE



Samedi 22 juin 2024, à partir de 13h30, se déroulera le troisième tournoi de pétanque du village sur le terrain stabilisé. Les inscriptions sont prises en mairie ou directement auprès de Jean-Paul Jouffroy, tel : 07 81 51 12 75.

MANIFESTATIONS A VENIR

Journée à Gruyères en Suisse

Samedi 8 juin 2024



- 07 h 00** Départ d'Avanne-Aveney (RV devant la mairie)
Arrêt 30 minutes à l'aire de Lavaux (vue panoramique)
- 10 h 45** Arrivée à GRUYERES en Suisse et visite de la fromagerie
avec dégustation de gruyère
- 12 h 30** Déjeuner au restaurant « la Fleur de Lys »
Spécialité de Gruyères (meringues et double crème)
- 14 H 00** Visite du château de Gruyères



- 15 h 30** Départ pour Broc
- 16 h 00** Visite de la chocolaterie « Cailler-Nestlé » (1 h de visite
avec dégustation de chocolat)
- 17 h 30** Départ pour Avanne-Aveney
- 20 h 30** Arrivée à Avanne-Aveney.

TARIFS : (chèque à l'ordre du Trésor Public)

Habitants : 59 euros (la commune d'Avanne-Aveney prenant en charge 40 euros par personne)

Extérieurs : 99 euros

***Carte nationale d'identité ou passeport obligatoire.**



Bulletin d'inscription avant **le 20 mai 2024**

NOM / Prénom :

Nombre de personne :

N° de téléphone :

Adresse :

Mail :

FETE DE LA MUSIQUE

15 JUIN 2024

L'univers BON'R - Chansons Festives

Comme chaque samedi précédent le fête de la musique, un concert organisé par la commune se tiendra place Champfrêne à partir de 20 heures, où on espère une foule nombreuse.

Le groupe Bon'R est né en 2018 d'une amitié entre un chanteur, Olivier, un bassiste, Robby et un batteur devenu guitariste et chanteur, Raphaël. Tous les trois ont joué ensemble pendant plusieurs années au sein du groupe Zam's dont l'aventure dura presque 17 ans. Très rapidement, Thomas et son accordéon rejoignent la formation. Reprenant le flambeau de cette précédente et prolifique collaboration, ils adoptent un style beaucoup plus folk mais toujours aussi énergique et entraînant. Il ne manque plus qu'une section rythmique qui sera assurée quelques mois plus tard par Jérôme et sa batterie.

Leurs premières prestations scéniques confirment très vite que l'alchimie opère et que leur style et leur énergie enflamment le public. De compositions en reprises, Bon'R est un digne représentant de la scène musicale française. Leurs chansons acoustiques teintées de folk et de rythmes dansants ne vous laisseront pas indifférent.



SAMEDI 15 JUIN
20H - AVANNE-AVENEY
PLACE CHAMPFRÊNE



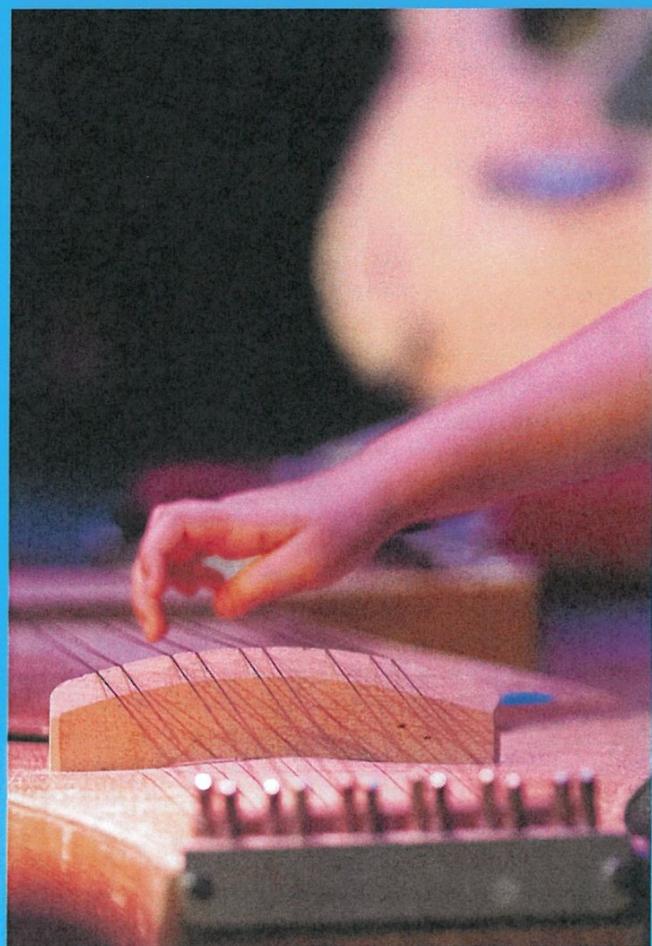
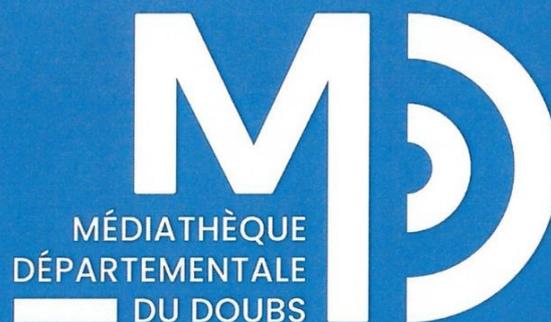
CHANSONS
FESTIVES



Éveil musical

**Mercredi
26 juin
2024**

**Avanne-Aveney
Médiathèque**



**10h et 11h
100 cordes
sensibles**

(4 ans et plus)
Deux séances
de 45 minutes chacune
par l'Association Tralalère

Entrée libre et gratuite pour petits et grands

Inscriptions à la médiathèque
ou par courriel :
bibliotheque@avanne-aveney.com



LES ASSOCIATIONS

L'AVENTURE AU CŒUR DE LA NATURE

À LA BASE DE LOISIRS AVANNE-AVENEY NAUTIC !

Vivez une expérience immersive et palpitante en notre compagnie : familles, amis, voisins, collègues que vous soyez amateurs de plein air, passionnés de sport ou tout simplement à la recherche d'un moment convivial, notre base offre une gamme d'activités sportives diversifiées qui raviront les aventuriers de tous âges :

- Kayak et Canoë
- Paddle
- Tir à l'arc
- Biathlon
- Course d'orientation
- VTT
- Grands jeux d'énigmes
- Que vous soyez un centre de loisirs, un club sportif ou même une entreprise nos activités variées sont conçues pour renforcer la cohésion des groupes, favoriser la communication et stimuler la collaboration. Cette offre vous est proposée durant toute l'année sur réservation par mail ou téléphone ; les activités sur mesure destinées aux groupes sont notre spécialité !
- Après une journée de travail bien remplie, rien de tel qu'une session sportive revigorante pour s'amuser et se dépenser entre amis ou entre collègues. Rejoignez-nous chaque jeudi à partir du 2 mai 2024 (jusqu'au 17/10), en vous inscrivant par mail ou téléphone.
- Locations kayak/paddle : Découvrez la beauté du Doubs en naviguant sur la boucle de l'éco-pagayeur ; il n'y a pas besoin de véhicule pour démarrer ou finir cette balade, ce parcours porte bien son nom ! Il est possible de naviguer 1h ou 2h sur place. Ouverture sur réservation les mercredis et samedis du 08 mai au 30 juin (également du 1^{er} septembre et 20 octobre) et tous les jours du 1^{er} juillet au 31 août (spontanément ou en réservant).



Nous vous préparons également une nouvelle offre famille qui ne saurait tarder. Vous pouvez suivre notre actualité sur le site <https://avanne-aveney-nautic.fr/>

La Base nautique est exploitée par le groupe Profession Sport et Loisirs (GPSL).

Pour plus d'informations contactez-nous

Chloé Crochard Responsable de la base de loisirs Avanne-Aveney Nautic :

chloe.crochard@groupe-psl.fr 07.66.20.51.25

LA BASE NAUTIQUE VOUS INTERROGE :

FLASHER LE QR CODE

Dans une démarche d'évolution des activités de la Base de Loisirs d'Avanne-Aveney, vous trouverez avec ce QR code, un questionnaire permettant de connaître vos avis en matière d'activité et de loisirs familiaux.

Ce questionnaire permettra à la base nautique, sous gestion GPSL, d'adapter son offre d'activités.

Répondre vous prendra entre 2 et 3 minutes.

Merci de votre participation .

Marie JOUFFROY, animatrice - éducatrice sportive stagiaire à la Base de Loisirs d'Avanne-Aveney



SERIOUS ROAD TRIP



Le Serious Road Trip, cirque social et humanitaire, implanté aux Pépinières depuis 13 ans, organise son Festival chaque année. Mais le Festival n'est que la partie immergée de l'iceberg. En plus de nos ateliers « cirque adapté », nous accueillons toute l'année, des artistes en résidence.

Alors, une résidence, qu'est-ce que c'est ?

Pour imaginer et construire un spectacle, les artistes passent par plusieurs phases. Le plus souvent, cela commence par une phase de recherche et d'écriture. Puis, les comédiens prennent beaucoup de temps pour tester des "moments de jeu", une partie construction de décor, choix des costumes, évolution des personnages.

Nous proposons à différentes troupes de venir travailler dans nos espaces : chapiteau ou extérieur. Ils sont logés dans nos caravanes et se font à manger dans notre caravane cuisine.

Enfin, arrive le moment où le spectacle est présentable, et là, les artistes ont besoin de public pour montrer les étapes de leur travail, et grâce au retour des spectateurs, ils peuvent améliorer leur spectacle.

C'est pourquoi, cette année, nous souhaitons vous inviter à participer à ces différentes aventures. Ces séances (sortie de résidence) sont gratuites et accompagnées d'un moment de discussion avec les

équipes artistiques, afin de récupérer des impressions précieuses à propos du spectacle.

Nous vous invitons donc à venir:

- **mercredi 9 avril** à 19 h : spectacle "Tempo Chronos" par la Compagnie du Petit Monde (Besançon).
- **vendredi 10 mai** à 18 h : "AutoEcole de Déconduite, Danser/Mourir" par la Cie Fléchir le Vide (Besançon).
- **jeudi 20 juin** à 19 h : "Haute Activité / Vie Longue", à partir de 16 ans.

En plus des résidences, nous aurons le plaisir d'accueillir la Cie Le Grand Mû, qui viendra présenter son dernier spectacle : "Normalement Bienvenue", sous leur petit chapiteau tout mignon qu'ils ont fabriqué eux-mêmes.

Vendredi 24 mai à 20h30, **Samedi 25 mai** à 20h30 et **Dimanche 26 mai** à 18h30.

Durée : 1h10, à partir de 7 ans, Tarifs : Plein 15 € /Réduit 10 € Billetterie via HelloAsso.

Le **samedi 1er juin**, nous aurons l'honneur d'accueillir Nos Petits Loups associés à Amuso, pour une journée conviviale, intitulée "Raconte-moi la musique", avec des animations et la présentation d'un concert des musiciens d'Amuso.

L'association Exir, de Besançon, présentera sa nouvelle école de musique, le "YOUSG" et proposera de 20 h à minuit, un plateau de concerts et de jam du collectif de Battant.

Ouverture des portes 14 h, fin 1 h. Buvette et petite restauration sur place. Entrée gratuite.

Pour finir, nous travaillons sur la programmation de "Un Peu de Serious", notre journée cirque qui clôture la saison scolaire. Il semblerait que cela se passera le **samedi 6 juillet**, de 15 h à 14 h.

Et l'iceberg "Festival Serious" se déroulera du **18 au 22 septembre**.

LES ASSOCIATIONS

01 Juin

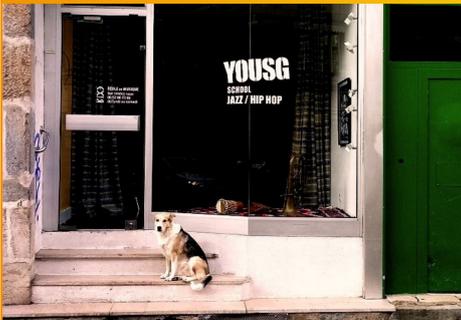
"RACONTE - MOI ... LA MUSIQUE"
NOS PETITS LOUPS
ET AMUSO DÈS 14H



- Ateliers découvertes
- Concerts

Manifestation gratuite

EXIRIOUS DÈS 18H



Toutes les informations se trouvent sur notre site internet: <https://chb.theseriousroadtrip.org/>

Si vous voulez être tenus au courant des différents événements et des sorties de résidence, écrivez à tsrt_chb@yahoo.fr, en disant simplement: "je suis intéressé par les sorties de résidence".

En espérant vous voir nombreux.
Le Serious.



L'activité danse classique-modern jazz



Début décembre 2023, les élèves ont participé à une démonstration organisée pour les parents. Le gala annuel est programmé au **Petit Kursaal le samedi 1^{er} juin 2024 à 20h** avec une mise en scène et des chorégraphies réalisées par Christelle Mougard. Nous vous attendons nombreux pour ce moment festif. Cette année les élèves présenteront le célèbre Boléro de Maurice Ravel, aux influences ibériques. Ce ballet contrastera avec une partie classique plus romantique grâce à la valse des Patineurs et les danses polovtsiennes dans un décor hivernal. Durant la seconde partie, les élèves évolueront dans des chorégraphies plus actuelles et contemporaines avec un final estival et latino.

Nous espérons que le public sera ravi de ce voyage du Nord au Sud.

Pour tous renseignements, contacter Christelle 06.62.19.76.60 par sms.

LES ASSOCIATIONS

VIDE GRENIER

USAA FOOT AVANNE-AVENEY
DIMANCHE 26 MAI 2024 de 8h00 à 16h30
(Installation de 6h00 à 7h30)
Stade de foot d'Avanne-Aveney

Bulletin de réservation à envoyer
au plus tard le : **18 mai 2024**
(Nombre de places limitées, les inscriptions
seront enregistrées au fur et à mesure
de leur arrivée).

Renseignements :

Tél. : 06 88 18 86 56 - 06 20 61 76 41

Mail : avanne-aveney.us@lbfc-foot.fr

Site Internet : www.us-avanne-aveney.fr

Je soussigné(e) / (Nom/Prénom) :

Demeurant :

Adresse mail :

Téléphones fixe : Portable :

Demande à participer au vide-grenier organisé par l'USAA Foot et atteste sur l'honneur participer à pour la 1^{ère} ou la 2^{ème} fois maximum en 2024 à un vide-grenier et que je n'y vendrai que des objets personnels.

Je réserve mètre(s) linéaire(s) pour la somme de :€ (Tarif : **3,50€ le mètre**).

- Règlement (chèque à l'ordre de USAA Foot),

- Photocopie de ma pièce d'identité,

- Bulletin de réservation

A ENVOYER A : Dominique Fleurot - 10 rue des Blotets - 25720 AVANNE-AVENEY

(Toute demande non accompagnée de son règlement et de la photocopie d'une pièce d'identité ne sera pas enregistrée).

- ✓ Vide-grenier réservé aux particuliers.
- ✓ Je m'engage à respecter les lieux et **à ne pas laisser sur place : objets invendus et déchets**.
- ✓ Tout exposant arrivant après 7h30 pourra se voir refuser l'accès à son emplacement prévu, malgré son inscription préalable.
- ✓ Les exposants dont l'emplacement est égal ou supérieur à 4 m linéaire pourront garer leur véhicule léger sur leur emplacement sans dépasser la limite.
- ✓ Un bon pour un café vous sera offert à l'entrée du site. Vous disposerez d'une buvette et d'un stand de petite restauration sur place.
- ✓ Le vide-grenier durera jusqu'à 16h30 (**aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans les allées avant 16h30**), cependant en cas d'orage annoncé et subit, les organisateurs se réservent le droit d'écourter la journée pour des raisons de sécurité.
- ✓ Les exposants ne sont pas autorisés à utiliser un barbecue sur leur emplacement. Seuls les organisateurs pourront faire cuire de la nourriture sur un espace protégé.
- ✓ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration survenant dans l'aire du vide-grenier. Tout exposant doit disposer d'une assurance Responsabilité Civile.
- ✓ Aucun remboursement des droits d'inscription ne sera effectué.
- ✓ Une confirmation vous sera envoyée par mail ou sms.

Je reconnais avoir pris connaissance des éléments ci-dessus et m'engage à les respecter.

Fait à : Le :

Signature :

USAA



Depuis début février, nos différentes catégories ont repris progressivement le chemin du terrain pour préparer la phase printemps.

Pour suivre nos résultats et le point à mi-saison, nous vous invitons à consulter notre site web.

Qui dit phase printemps, dit aussi événement pour l'USAA. Voici la liste des événements organisés par le club, afin de financer notre saison :

Samedi 27 avril : Dégustation et vente de vins. Rendez-vous au stade d'Avanne-Aveney, de 10h à 13h.

Dimanche 26 mai : Vide-greniers. Vous trouverez toutes les informations et bulletin d'inscription ci-joint.

Samedi 15 juin : Fête de la musique. L'USAA assurera la buvette, en partenariat avec l'association Lascar.

Vendredi 28 juin : Tournoi Lafayette à Montferrand-le-Château.

Mardi 23 juillet : Mardi des Rives. L'USAA assurera la buvette, en partenariat avec l'association Lascar.

Ces événements sont essentiels afin de proposer à nos licencié(e)s des infrastructures et des équipements de qualité pour pratiquer le football.

Nous comptons sur votre présence et votre éventuelle aide pour l'organisation de ces manifestations.

La phase printemps rime également avec la préparation de la saison 2024/2025. Nous sommes d'ores et déjà à la recherche de bénévoles, dirigeants et sponsors afin de nous aider à maintenir et développer le club. N'hésitez pas à nous contacter pour rejoindre notre belle famille sportive.

USAA – Une Seule Âme –

Retrouvez toute notre actualité sur www.us-avanne-aveney.fr et notre page Facebook

AMUSO

STAGE RETOUR AU FAR WEST (4-10 ANS)

AMUSO vous propose "Vacances en Zik'", un stage musical pendant 5 jours **du 22 au 26 avril 2024** pour les 4-10 ans. Lors de ce stage, retour au Far West ! Tu choisiras ton camp « cowboy » ou « indien ». Pendant une semaine, tu chanteras, tu feras des activités manuelles, des chorégraphies et plein de jeux dans l'objectif de créer un spectacle musical. Une représentation est prévue devant les parents en fin de stage.

Infos et inscriptions :

Stage ouvert à tous pour les enfants de 4-10 ans

Stage du 22 au 26 février 2024 de 9h à 17h.

17 rue de la Grette 25000 Besançon ;

Coût du stage 120 € (ANCV acceptés)

Repas tiré du sac à prévoir

AMUSO 07 83 01 22 35 amuso.balafonetcipiccolo@gmail.com



LES ASSOCIATIONS



STAGE ARTISTIQUE Manga / Cosplay (13-17 ans)

AMUSO propose " Vacances en zik' " pour les ados (13-17 ans) : Du 22 au 26 avril 2024, 5 demi-journées de 14h à 18h seront consacrées à la culture japonaise. Fan de mangas, de cosplay, de cuisine, rejoins ce stage pour laisser ton expression artistique prendre le dessus. Une exposition, des représentations et des dégustations seront organisées devant les proches pour clôturer ce stage.

Infos et inscriptions :

Stage ouvert à tous les enfants de 13-17 ans.

Stage du 22 au 26 avril 2024 de 14h à 18h.

8, rue de l'építaphe 25000 Besançon.

Coût du stage 75 € (ANCV acceptés)

AMUSO amuso.coordination@gmail.com 07 81 36 80 09

FESTIVAL "LE PRINTEMPS DES AMATEURS"

Le dimanche 28 avril retrouvez AMUSO lors du festival organisé par le département du Doubs aux Salines Royales d'Arc et Senans. Sur scène 50 artistes de l'orchestre rock symphonique d'AMUSO et de la chorale Adultes réunis autour du projet des musiques des spectacles de la célèbre compagnie canadienne, le cirque du soleil. Retrouvez les musiques emblématiques des spectacles Alégria, Kunya Sobé, O etc... De quoi vous mettre des étoiles plein les yeux, alors en piste !

MASTERCLASS AVEC DANIEL SENDER

Besançon accueille un artiste de marque courant mai, Daniel Sender, violoniste soliste de l'orchestre de Charlottesville aux Etats-Unis. Pendant son séjour à Besançon il animera une masterclass à AMUSO pour les élèves de violons, violoncelles, altos, piano puisque sa femme pianiste professionnelle sera présente. Vous pourrez découvrir son univers lors d'un concert gratuit au petit kursaal le lundi 6 mai en soirée.

Masterclass gratuite sur inscription ouverte à tous

Le mardi 7 mai à partir de 16h30 - 20 avenue de Villarceau 25000 Besançon
amuso.fr

UNE CRÉATION PATAPHONIQUE

La Rodia a la volonté d'instaurer un lien étroit avec le quartier des Prés de Vaux. Pour ce faire, plusieurs rencontres ont été organisées en 2023 avec le comité de quartier. Dans le cadre de ces échanges est née l'idée de mettre en œuvre un projet participatif avec les habitants du quartier autour de la lutherie sauvage. Accompagnés par AMUSO pour la fabrication d'instruments de musique à partir d'objets de récupération, les riverains forment un orchestre « pataphonique » qui se produira à la Rodia **le jeudi 23 mai 2024 en** ouverture des Escales à la Rodia et à l'occasion de la fête des voisins .

PAUSE MUSICALE

SCÈNE OUVERTE OU PAUSE MUSICALE : Cet événement musical est un moment très important pour nos élèves. La scène ouverte leur offre l'opportunité de jouer devant un public, ce qui est essentiel pour leur apprentissage. Ils pourront ainsi partager leur passion pour la musique et vous présenter les œuvres sur lesquelles ils ont travaillé durant leur formation. Nous leur donnons une grande liberté dans leur programmation pour que chacun puisse jouer les morceaux qu'il souhaite.

Lundi 27 mai - 19h00, 17 rue de la Grette 25000 Besançon

Entrée libre dans la limite des places disponibles



SOIREE CONCERT

Une pause musicale ça vous dit ? **Le lundi 03 juin** à 19h retrouvez les élèves d'AMUSO à l'église de Franois pour une soirée musicale éclectique. Pour l'occasion les élèves des classes d'orgue et flûte à bec vous préparent une soirée musicale diversifiée, il y aura également des duos de trompette et orgue ainsi que l'atelier de pratique collective Klezmer. Une soirée musicale aussi diverse que variée en perspective

Lundi 03 juin - 19h00 Eglise de Franois

Entrée libre dans la limite des places disponibles

PIQUE-NIQUE MUSICAL ET PORTES OUVERTES

Vous souhaitez rencontrer notre équipe administrative et pédagogique. Vous voulez essayer les instruments ? Vous inscrire ou vous réinscrire ? Cette journée est faite pour vous ! Le temps d'une journée, profitez de nos portes ouvertes pour découvrir nos activités et prendre les renseignements dont vous avez besoin.

A partir de 11h, **le 16 juin**, apportez votre pique-nique et profitez de notre scène ouverte pour déjeuner en musique, un barbecue est à votre disposition pour vos cuissons ainsi qu'une buvette pour vous désaltérer. Toute la journée, nos équipes et bénévoles sont à votre disposition pour échanger, vous faire essayer des instruments et découvrir notre association. Inscriptions ou réinscriptions possibles cette journée.

Petit plus, profitez de nos tarifs préférentiels avant fin juillet.



LES ASSOCIATIONS



AMUSO FÊTE LA MUSIQUE

Pour fêter la musique, nous vous donnons rendez-vous à partir de 17h le **mercredi 19 juin 2024** dans le parc de l'observatoire de Besançon.

L'occasion unique d'écouter nos élèves dans un cadre exceptionnel.

Programmation libre, orchestre, chorale, divers instruments, atelier klezmer seront au rendez-vous. Venez fêter la musique avec nous.

Annulation en cas de mauvaises conditions météorologiques.



TRANSATLANTIQUE

Les chorales d'enfants et d'adultes vous emmènent en croisière sur le célèbre bateau Transatlantique entre le Havre et New-York.

Une croisée surmontée de péripéties. Une comédie musicale swing et jazzy qui vous emmènera en croisière, larguons les amarres en direction de New-York !

Samedi 29 juin - Salle du manège au Fort de Bregille

15h30 entrée libre sur réservation

amuso.fr





**Nos petits
Loups**

NOS PETITS LOUPS



Le vendredi 15 décembre nous nous sommes retrouvés pour le traditionnel

Marché de Noël de l'école

Des exposants (bijoux, couture, produits italiens...) avaient pris place dans la salle de motricité et les élèves proposaient à la vente leurs créations.

A l'extérieur une buvette proposait : vin chaud, boissons et pâtisseries.

Cette année, même le Père Noël était de la partie.



Une tartiflette préparée par les membres de l'association a permis de se restaurer.

La soirée s'est terminée par une BOOM pour le plus grand plaisir des petits et des grands



Merci à tous les participants !

N'hésitez pas à nous contacter nospetits@gmail.com et à suivre l'actualité de l'association sur notre page Facebook : **NOS PETITS LOUPS D'AVANNE**.

*Venez nous retrouver lors des prochains évènements :
chasse à l'œuf. raconte-moi la musique. Kermesse.*

LES ASSOCIATIONS

DU NOUVEAU POUR LES SENIORS DE NOTRE VILLAGE



Le projet « **Vivre en santé au Centre Jacques WEINMAN** ».

En partenariat avec l'association GYM FORM AA / Fédération Française SPORTS POUR TOUS, des cours d'activités physiques adaptés seront proposés au CJW, par des professionnels de la réadaptation auprès des résidents du CJW mais aussi des personnes âgées de plus de 70 ans du secteur d'Avanne-Aveney. Au programme , renforcement musculaire, entretien de la mobilité et de l'équilibre avec matériel (en complément deux cyclos couchés et un pédalier sont commandés).

Pour une première expérience, un groupe de 8 personnes (moitié résidents du CJW, moitié aidants ou habitants du secteur d'Avanne Aveney) commencera du 2 avril à fin juin 2024, les mardis du 15h à 16h au CJW/salle sport 16 rue des cerisiers Avanne-Aveney.

Les non résidents du CJW seront licenciés à la Fédération Française SPORTS POUR TOUS et assurés par l'association GYM FORM' AA, moyennant une cotisation de 20 €. (un questionnaire médical sera proposé et en fonction des réponses un certificat médical pourra être nécessaire)

Ensuite plusieurs groupes seront planifiés pour la rentrée de septembre 2024.

Pour tous renseignements, contacter :

GYM FORM' AA : Mme Jocelyne COPPI - 03 81 52 97 79 et gymformaa@orange.fr

CJW : Mr Jason GUAITELLA – 03 81 41 88 67

Les partenaires du projet sont le Centre de soins et d'hébergement de longue durée Jacques Weinman, la Fondation des Hôpitaux et GYM FORM' AA / Fédération Française SPORTS POUR TOUS.



En ce qui concerne **les 13 activités de GYM FORM' AA salle polyvalente d' Avanne-Aveney**, la saison tire à sa fin. C'est le moment de faire des séances d'essai afin de découvrir la diversité de nos propositions et de préparer votre inscription de septembre 2024.

Renseignements par téléphone au 03 81 52 97 79,

par mail « gymformaa@orange.fr » ou « gfaa.secretariat@gmail.com »

Site internet de la fédération : www.sportspourtous.org



LES ASSOCIATIONS



PETITE ENFANCE
Accueillir les tout petits

RELAIS PETITE ENFANCE DES PETITS VOYAGEURS

Animations des tout-petits !

Les animations du Relais sont des moments collectifs gratuits qui s'adressent à tous les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte (assistants maternels, parents et gardes à domicile). Ces rencontres sont conviviales, bienveillantes et permettent à tous les enfants de jouer, de créer des liens et de découvrir de nouvelles activités. Sur la commune d'Avanne-Aveney, ces temps collectifs se déroulent à la salle du conseil de la mairie.



Déroulement des animations :

9h - 9h45 : Accueil et jeux libres.

9h45 - 10h45 : Atelier.

10h45 - 11h : Rangement et retour au calme.



Animations à venir :

Mardi 07 mai : atelier d'éveil musical avec Lorelei d' Amuso .

Jeudi 04 juin : atelier de baby yoga avec Sabine.



Bon à savoir : Habitants de la commune d'Avanne-Aveney, vous pouvez participer à toutes nos actions, gratuitement, sur les diverses communes de notre secteur.

Conférence – Débat pour tous !

Le lundi 6 mai 2024 à 20h, à la salle des fêtes de Montferrand-le-Château

« Education Positive : quelles sont les limites ?

Comment accompagner les parents et les professionnels dans leur rôle ? »

En partenariat avec les structures Petite Enfance Familles Rurales d'Avanne-Aveney, Montferrand-le-Château, Beure et Grandfontaine.

Inscription souhaitée pour une meilleure organisation.

LES ASSOCIATIONS

Rencontre pour parents et futurs parents : « Quels modes de garde pour mon enfant ? »



Parents et futurs parents, le RPE des Petits Voyageurs, la Micro-crèche La souris verte, la CAF du Doubs et le CMS de Saint Vit vous proposent une réunion d'information générale sur les modes d'accueil de votre enfant !

Rendez-vous le lundi 13 mai 2024

À 18h30 à Boussières (mairie)

« Crèche, garde à domicile ou assistante maternelle

Où puis-je déposer un dossier ? Qu'est-ce qui existe ? Suis-je prioritaire ?

Et financièrement, combien cela va me coûter ?

Quelles aides pourrais-je avoir ?

Puis-je prendre un congé maternité avant de commencer la garde ?

Quels services peuvent accompagner les parents/et les futurs parents ? »

Nous répondrons à toutes vos questions !

- sur inscription (03 81 52 09 47 ou relais.petits-voyageurs@famillesrurales.org)

- un espace de jeux sera à disposition pour les enfants si besoin -

MICRO-CRECHE D'AVANNE-AVENEY

Le 8 février, comme chaque mois, Juliette, l'animatrice, est venue présenter et raconter des histoires aux enfants de la MC d'AVANNE. Tous les mois, les thèmes changent : cette fois-ci, le sujet traitait des cinq sens. Les enfants ont pu manipuler des livres et ont manifesté un grand intérêt.

Afin de poursuivre le thème amorcé par Juliette : découverte d'une noix de coco avec les cinq sens. Les enfants ont secoué la noix, ont goûté le jus et le fruit, ont touché la peau rugueuse de la coque, ont apprécié son odeur... Après avoir utilisé une aiguille à tricoter pour percer la noix et récolter le jus, Ils ont eu l'occasion d'utiliser le marteau afin de la casser. Nous nous sommes rendus compte qu'une noix de coco était très dure à casser. Il a fallu persévérer pour y arriver. Les enfants ont attendu leur tour avec patience pour taper sur la noix.

Les enfants qui ont goûté le lait de noix de coco l'ont apprécié.

Ce fut un temps convivial autour de ce thème.
Merci à Juliette.



CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATIONS

Toutes les délibérations sont disponibles sur le site de la mairie avanne-aveney.com et sont communicables sur simple demande par courriel à mairie@avanne-aveney.com ou à l'accueil de la mairie.

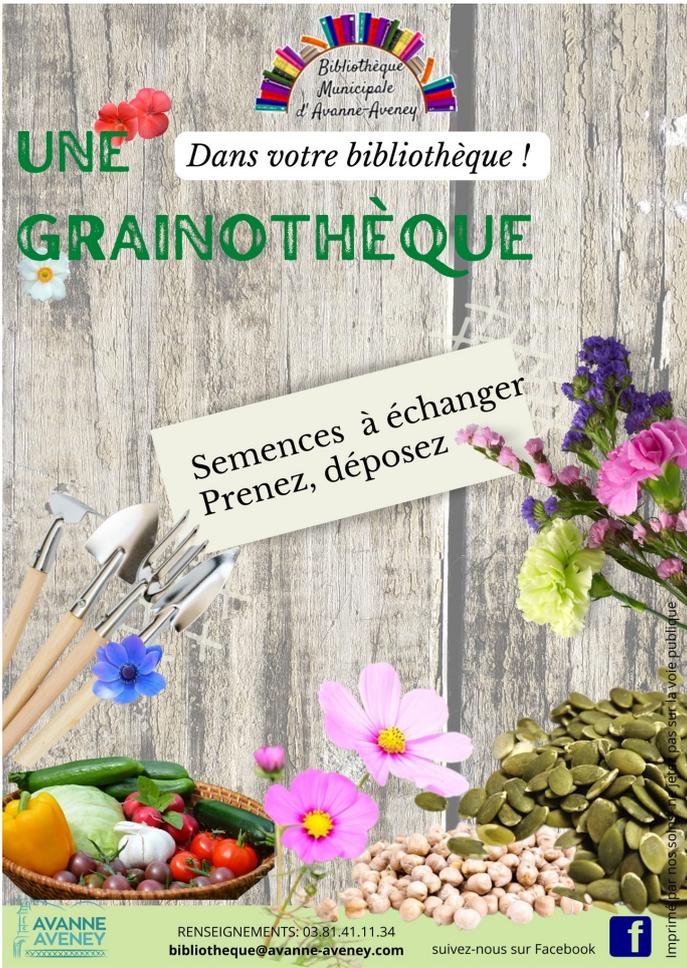
Titre délibération				
N° délibération	REUNION DU 6 DECEMBRE 2023	Votes pour	Votes contre	Abstention
2023-062	Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) de l'eau	18	0	1
2023-063	Convention-cadre relative à l'adhésion aux missions complémentaires du centre de gestion du Doubs	18	0	1
2023-064	Extension du périmètre Natura 2000	19	0	0
2023-065	Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour 2024	19	0	0
2023-066	Forêt : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2024	19	0	0
2023-067	Tarifs du voyage à Europa Park	17	0	0
2023-068	Salle des Jeunes : tarifs du séjour ski 2024	18	0	0
2023-069	Ressources humaines : instauration de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle	18	0	1
REUNION DU 19 DECEMBRE 2023				
2023-070	Modification des statuts de GBM - Transfert de la compétence « Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation du Parc des Expositions et des Congrès de Micropolis »	12	0	7
2023-071	Zone d'accélération des énergies renouvelables	19	0	0
2023-072	Marché public : avenants au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en RPE (lot Gros œuvre et étanchéité)	16	2	1
2023-073	Marché public : avenants au marché de travaux de réhabilitation de l'ancienne poste en RPE	17	2	0
2023-074	Finances locales : demande de DETR (extension cantine)	19	0	0
2023-075	Finances locales : demandes de DETR (création square Griottes-Bigarreaux)	19	0	0
2023-076	Ecole : Inscription au Challenge Pistes d'éducation routière 2024	19	0	0
2023-077	Personnels communaux : Création / suppression de poste (adjoint d'animation)	19	0	0
2023-078	Aide publique à la lutte contre les frelons asiatiques	19	0	0
2023-079	Protocole de participation citoyenne	13	6	0
REUNION DU 25 JANVIER 2024				
2024-01	Coût définitif des transferts de charges 2023 - Évaluation prévisionnelle des transferts de charges 2024	18	0	0
2024-02	Exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements neufs présentant une performance énergétique et environnementale élevée	10	7	1
2024-03	Marché public : avenant au marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation de l'ancienne poste en RPE	15	3	0
2024-04	Finances publiques : demande d'immatriculation à la TVA dans le cadre de l'opération de création de logements sociaux rue Saint Vincent	18	0	0
2024-05	Demande de subvention d'équipements au Département (extension du bâtiment restauration scolaire)	18	0	0
2024-06	Finances publiques : demande de subvention d'équipements au Grand Besançon Métropole (extension du bâtiment restauration scolaire)	18	0	0
2024-07	Tarifs applicables à l'organisation d'un voyage en Suisse	18	0	0
REUNION DU 22 FEVRIER 2024				
2024-08	Modalités de concertation du public pour l'identification des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables	16	0	0
2024-09	Finances locales : Approbation du compte financier unique 2023	15	0	0
2024-10	Convention Groupe Profession Sport et Loisirs	16	0	0
2024-11	Jury d'assises 2025	16	0	0
2024-12	Demande de DETR (extension cantine)	16	0	0
2024-13	Demande de DETR (Square Griottes-Bigarreaux)	16	0	0
2024-14	Forêt : affouage 2023-2024 – Modification du délai d'exploitation.	16	0	0

Tout élu susceptible d'avoir un éventuel conflit d'intérêt, personnel ou professionnel, ne prend pas part au vote de la délibération concernée.



LA GRAINOTHEQUE

La grainothèque est de retour à la bibliothèque, n'hésitez pas à nous apporter vos graines de légumes, fleurs, aromates...



NOUVEAUTES JEUX



NOUVEAUTES





VENEZ À LA BIBLIOTHÈQUE

C'est
GRATUIT

On y trouve, des
BD, des romans,
documentaires,
mais aussi des
jeux...

Ouverture
mercredi, jeudi de
15h30 à 18h30

9 rue de l'église
25720 Avanne-Aveney



Imprimé par nos soins- ne jetez pas sur la voie publique



RENSEIGNEMENTS: 03.81.41.11.34
bibliotheque@avanne-aveney.com

suivez-nous sur Facebook



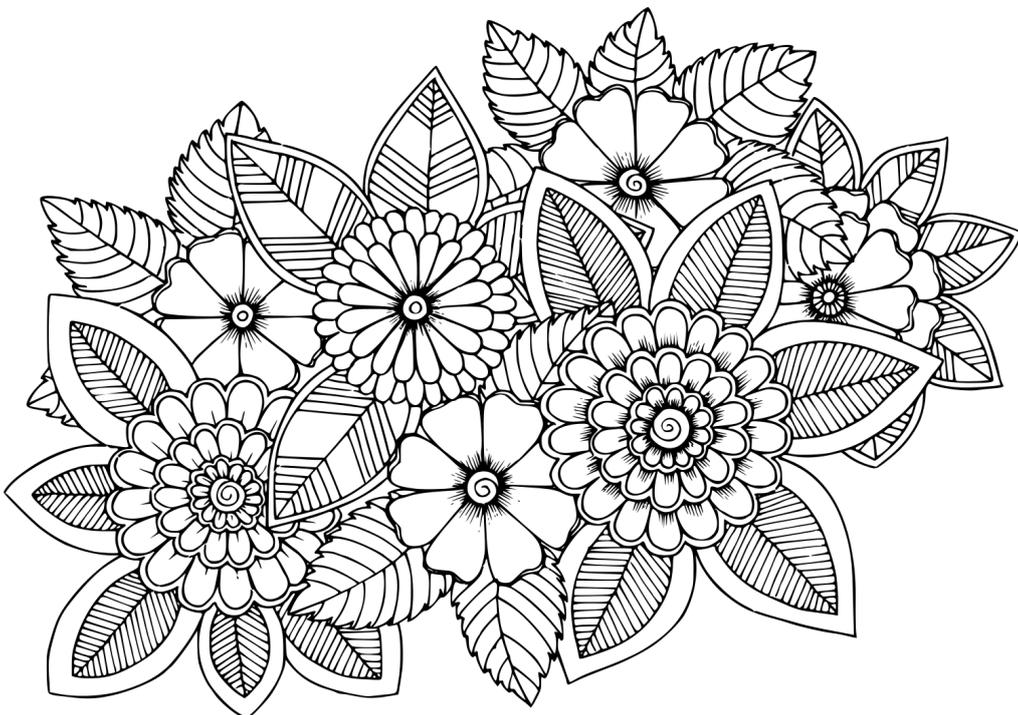
RÉCRÉATION : VOUS ÊTES TOUS HELLÉNISTES

LE JEU DES PRENOMS GRECS.

1. Il s'agit d'une petite fille qui devait être la sagesse même, et dont une célèbre comtesse d'origine russe a conté en français les malheurs.
2. Avec les mots grecs signifiant « dieu » et « don », on peut retrouver deux prénoms, l'un masculin et l'autre féminin, dont l'un est le verlan de l'autre.
3. Trouver un prénom usuel évoquant la terre et formé de la même racine que *géographie* et *géologie*.
4. Dans *mélasse* et dans *mélanine*, il y a une allusion à la noirceur. Quel prénom féminin évoque la même couleur ?
5. Si le *philosophe* est selon l'étymologie, « celui qui aime la sagesse », quel est le prénom masculin correspondant à « celui qui aime les chevaux » ?
6. Ce prénom féminin évoque aujourd'hui une simple fleur des champs, mais c'était et c'est encore-une « perle » en grec.
7. Elle est, d'après l'étymologie, vouée à la solitude et de ce fait, pourrait être la patronne des moines. Quel est son prénom ?
8. Elle est pure, comme le furent les Cathares, et selon la tradition française, si à vingt-cinq ans elle n'est pas encore mariée, on lui donne un diminutif.

1. Sophie (de sophia « sagesse ») - 2. Théodore et Dorothée (de théos « dieu » et doron « don »)
 3. Georges (de gé « terre » et de ergon « travail ») - 4. Mélanie (de mélas, mélanos « noir »)
 5. Philippe (de philo « j'aime » et hippos « cheval ») - 6. Marguerite (de margarites « perle »)
 7. Monique (de monos « seul, unique ») - 8. Catherine (et Catherine) (de katharos « pur »)

Solutions :



MENU À PRÉPARER EN FAMILLE

SOUPE GLACÉE AU CONCOMBRE

Pour 4 (voire 6) personnes

Préparation 30 minutes

Réfrigération 2 heures

INGRÉDIENTS :

3 concombres



jus d'1 citron



30 cl de crème fleurette



4 pots de yaourt



1 petit pot de mascarpone



1 cuillère à soupe de menthe
finement hachée



1 cuillère à soupe de basilic
finement haché



huile d'olive



- Eplucher et épépiner les concombres
- Les mixer afin d'obtenir une purée fine
- Ajouter la crème, les yaourts et le jus de citron
- Mélanger les herbes au mascarpone et assaisonner au moment de servir, verser la soupe dans les assiettes
- Déposer 1 cuillère du mélange au mascarpone et une traînée d'huile d'olive

BON APPÉTIT

SAUMON AU CITRON ET AU GINGEMBRE

Pour 4 personnes

Cuisson 10 min

INGRÉDIENTS :

4 pavés de saumon



1 c. à soupe de gingembre frais haché



jus et écorce coupées finement



50 g de beurre



2 c. à soupe de crème fraîche



- Faire blanchir les écorces dans l'eau bouillante durant 1 minute
- Faire chauffer à feu doux le jus de citron et le gingembre pendant 2 minutes
- Ajouter le beurre en fouettant et réserver
- Faire cuire le saumon à la vapeur 3 à 4 minutes . Il doit être à peine cuit à l'intérieur
- Verser la crème fraîche dans la sauce et réchauffer doucement
- Napper le poisson et décorer avec les zestes

POUR LES PETITS CUISINIERS EN HERBES

GÂTEAU FONDANT AU CHOCOLAT

Pour 6 à 8 personnes

Préparation 5 minutes

Cuisson 20 minutes

INGRÉDIENTS :

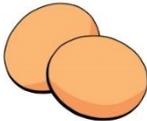
200 g de chocolat noir



200 g de beurre



5 oeufs



1 cuillère à soupe de farine



200 g de sucre



avec l'aide d'un adulte



- Préchauffer le four à 180°
- Faire fondre le chocolat et le beurre au micro-ondes ou au bain marie
- Ajouter le sucre et laisser refroidir légèrement
- Casser les œufs un à un en remuant avec une cuillère en bois
- Ajouter la farine
- Verser dans un moule beurré et fariner
- Faire cuire 20 minutes
- Le sortir du four et le démouler rapidement
- Le laisser refroidir sur une grille

CE GÂTEAU PEUT ÊTRE PRÉPARÉ LA VEILLE



BONNE DÉGUSTATION



AGENDA

LES DATES À RETENIR

Mercredi 9 avril 2024	SPECTACLE « TEMPS CHRONO »
Mercredi 17 avril 2024	BIBLIOTHÈQUE BAIN MUSICAL (0-4 ANS)
Jeudi 18 avril 2024	CONSEIL MUNICIPAL
Dimanche 21 avril 2024	CONCERT DIMANCHE D'AVRIL
Dimanche 5 mai 2024	RAID HANDI FORTS
Mercredi 8 mai 2024	COMMÉMORATION
Vendredi 10 mai 2024	SPECTACLE « AUTOÉCOLE DE DÉCONDUITE »
Samedi 11 mai 2024	TRAIL DES FORTS
Jeudi 16 mai 2024	CONSEIL MUNICIPAL
24, 25 et 26 mai 2024	SPECTACLE « NORMALEMENT BIENVENUE »
Samedi 25 mai 2024	EXPOSITION TALENTS DU VILLAGE
Dimanche 26 mai 2024	VIDE GRENIER USSA
Samedi 1 ^{er} juin 2024	CONCERT D'HARMONIE MUNICIPAL
Samedi 1 ^{er} juin 2024	« RACONTE-MOI LA MUSIQUE »
Samedi 8 juin 2024	VOYAGE EN SUISSE
Dimanche 9 juin 2024	ELECTIONS EUROPÉENNES
Samedi 15 juin 2024	FÊTE DE LA MUSIQUE
Jeudi 20 juin 2024	CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 20 juin 2024	SPECTACLE « HAUTE ACTIVITÉ/ VIE LONGUE »
Samedi 22 juin 2024	CONCOURS DE PÉTANQUE
Mercredi 26 juin 2024	BIBLIOTHÈQUE 100 CORDES SENSIBLES (DÈS 4 ANS)
Samedi 06 juillet 2024	UN PEU DE SÉRIOUS
Mardi 23 juillet 2024	MARDI DES RIVES

LES RENDEZ-VOUS RÉGULIERS

RASSEMBLEMENT VOITURES ANCIENNES

Le 3^{ème} dimanche du mois—Terrain stabilisé

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les jeudis à partir de 16h—Place Champfrêne



ETAT-CIVIL



MARIAGE

Arthur WITASSE / Lyn -Marie RINGUE
30/03/2024



DÉCÈS

Jean DAVID
10/01/2024

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) stipule que les données personnelles enregistrées aux fins d'inscription d'un acte de naissance, mariage ou décès sur le registre de l'état civil ne peuvent être utilisées à des fins de félicitations ou de condoléances ou publiées dans la presse que si, au moment de l'établissement de l'acte, les personnes concernées ont donné leur accord.

CONTACTS UTILES

GBM (assainissement)

Urgences: 03.81.61.50.50
Eau potable : 03.81.41.55.96

Gaz et eaux (eaux) :

Branchement particulier : 0810 477 477
Accueil clientèle : 0977 409 433
Intervention d'urgence : 0977 429 433

Dépannage électricité : 09.72.67.50.25

Gestion des déchets GBM :

03.81.41.55.35

Déchetterie de Thoraise

03 81 21 15 60

Du mardi au vendredi :

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :

été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Fermée le 1er jeudi du mois

Infos pratiques

Déchetterie des Tilleroyes

03 81 21 15 60

Du lundi au vendredi :

8h30 – 12h20 et 13h30 – 16h50

Samedi :

été : 8h30 – 12h20 et 13h30 – 17h50

Dimanche :

été : 8h30 – 12h20

Fermée le 3ème jeudi du mois

Mairie d'Avanne-Aveney

9 rue de l'église

25720 Avanne-Aveney

Téléphone : 03.81.41.11.30

Numéro astreinte élus : 06.88.22.88.69 (SMS non traités)

E-mail : mairie@avanne-aveney.com

Site : www.avanne-aveney.com

HORAIRES :

Lundi : 9h00-12h00 et 13h30-17h30

Mardi, mercredi, jeudi : 13h30-17h30

Vendredi : 14h00-17h00

Samedi : 10h00-12h00

BIBLIOTHEQUE

03 81 41 11 34

Mercredi : 15h30-18h30

Jeudi : 15h30-18h30

AGENCE POSTALE COMMUNALE

03 81 84 29 07

Du lundi au vendredi : 13h30-16h30

samedi : 10h00-11h45

Levée du courrier :

du lundi au vendredi à 15h45

et à 11h45 le samedi



Vous souhaitez être informé de l'actualité d'Avanne-Aveney ?
Abonnez-vous à la page Facebook « mairie Avanne-Aveney »
Et téléchargez l'application « Avanne Aveney » sur votre smartphone